

Aperçu des fonds

RetraitePlus Manuvie

Solutions de fonds distincts

En vigueur le 9 septembre 2024

Rendements au 31 décembre 2023

RetraitePlus Manuvie

Changement de nom de fonds :

Le 9 septembre 2024 (ou vers cette date), le fonds suivant changera de nom :

Ancien nom du fonds	Nouveau nom du fon
Fonds d'obligations canadiennes sans restriction RetraitePlus Manuvie	Fonds d'obligations essentielles Plus RetraitePlus Manuvie

Ce changement de nom est la seule modification apportée au fonds susmentionné. L'objectif, la stratégie, le risque et les frais demeurent les mêmes.

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

- 1. Nom du fonds :** Nom complet du fonds qui apparaît dans votre contrat.
- 2. Fonds offert depuis :** Date depuis laquelle le fonds est offert aux souscripteurs d'un contrat. C'est également la date à partir de laquelle nous déterminons le rendement du fonds.
- 3. Date d'établissement :** Date depuis laquelle le fonds peut être souscrit dans le cadre d'autres produits de fonds distincts de Manuvie. Cette date peut être antérieure à la date indiquée à la rubrique Fonds offert depuis, car le fonds pourrait avoir été offert dans le cadre d'un autre contrat à fonds distincts de Manuvie.
- 4. Gestionnaire de fonds/gestionnaire de fonds sous-jacent :** Nom de la société de gestion de fonds responsable de la gestion du fonds ou du fonds sous-jacent.
- 5. Nombre total d'unités en circulation :** Nombre total d'unités en circulation de toutes les catégories du fonds.
- 6. Valeur totale du fonds :** Valeur marchande totale de l'actif de l'ensemble des catégories du fonds.
- 7. Rotation du portefeuille :** Expression de la fréquence à laquelle les éléments d'actif du fonds sont achetés et vendus. Un taux de rotation de 100 % signifie que la totalité des titres composant le portefeuille du fonds est achetée et vendue au cours de l'année.
- 8. Option de garantie :** Cette section présente les options de garantie offertes dans le cadre du contrat.
- 9. Placement minimum :** Montant du dépôt initial minimum.
- 10. Ratio des frais de gestion (RFG) :** Le RFG comprend l'ensemble des coûts engagés par le fonds distinct, notamment les frais de gestion, le coût de l'assurance, les frais d'exploitation et les taxes de vente applicables. Les frais ne sont pas dédoublés entre le fonds et ses placements sous-jacents (fonds en gestion commune, fiducies d'investissement à participation unitaire, fonds communs de placement ou autres fonds de placement). Si le fonds a été lancé après la date de calcul du rendement, le RFG est approximatif pour l'année en cours et peut être modifié.
- 11. Frais de gestion :** Les frais de gestion d'un fonds sont calculés et comptabilisés quotidiennement et payés à Manuvie pour la gestion du fonds et le coût des garanties. Vous ne payez pas directement les frais de gestion, car ils sont pris en charge par le fonds.
- 12. Valeur liquidative par part :** Valeur de chaque unité du fonds à la date indiquée. Valeur marchande totale de l'actif du fonds moins le passif, divisée par le nombre d'unités en circulation.
- 13. Nombres d'unités en circulation :** Nombre total d'unités en circulation pour l'option de frais de souscription.
- 14. Dans quoi le fonds investit-il?**
 - **Fonds sous-jacent :** Les placements sous-jacents du fonds peuvent être des unités de fonds en gestion commune, de fiducies d'investissement à participation unitaire, de fonds communs de placement ou d'autres fonds de placement. Chaque fois qu'un fonds fait l'objet d'une opération (par exemple un dépôt ou un retrait), Manuvie souscrit ou présente au rachat des parts du fonds sous-jacent visé. Par exemple, si vous souscrivez des unités du Fonds distinct d'obligations Manuvie, ce fonds souscrit des parts du Fonds commun d'obligations Manuvie sous-jacent. Outre son placement sous-jacent, chaque fonds peut aussi comprendre un pourcentage minime de liquidités. Nous avons opté pour la stratégie de placement via un autre fonds dans le but d'obtenir un rendement comparable à celui du fonds sous-jacent.
 - **Dix principaux titres :**

Cette liste présente les 10 principaux placements du fonds ou du fonds sous-jacent. La liste est présentée en ordre décroissant, en commençant par les placements ayant la pondération la plus élevée. Le portefeuille faisant constamment l'objet d'opérations, sa composition peut varier. Le nombre total de placements compris dans le fonds (sous-jacent) est indiqué dans le bas de cette section. Pour connaître les renseignements à jour sur la composition des fonds, consultez le site www.gpmanuvie.ca.
 - **Répartition des placements :** Ce diagramme circulaire représente la répartition du portefeuille de placements du fonds par type de placement.
- 15. Y a-t-il des garanties?** Cet énoncé indique que le contrat est assorti de garanties.
- 16. À qui ce fonds est-il destiné?** Description générale du type d'épargnant auquel le fonds est susceptible de convenir.

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

17. Quel a été le rendement du fonds?

- **Rendement moyen** : Ce graphique indique la valeur d'un placement de 1 000 \$ dans le fonds lorsque l'option de garantie de base est choisie ainsi que le rendement annuel moyen exprimé en pourcentage pour les années indiquées. Dans le cas des fonds ayant moins d'un an d'existence, ce graphique est absent puisque l'historique des fonds est insuffisant.
- **Rendements annuels** : Ce graphique indique le rendement annuel du fonds. Chaque barre exprime, en pourcentage, l'évolution jusqu'au 31 décembre d'un placement effectué le 1er janvier de la même année. En raison de données insuffisantes, aucun graphique n'est fourni pour les fonds qui existent depuis moins d'un an.

18. Quel est le degré de risque? Le degré de risque d'un fonds indique la volatilité de ses rendements mensuels. Un fonds ayant un degré de risque élevé est caractérisé par une plus grande variabilité de ses rendements mensuels qu'un fonds présentant un degré de risque faible. Bien qu'un fonds risqué soit plus volatil à court terme, il dégage généralement à long terme (10 ans ou plus) un rendement plus élevé qu'un fonds peu risqué. Habituellement, si vous recherchez un rendement supérieur pour vos placements, vous devez assumer un risque plus grand. C'est cette plus-value que recherchent les épargnants qui acceptent de s'exposer au degré de risque plus élevé que présentent les fonds volatils. Vous pouvez déterminer quels placements conviennent le mieux à votre stratégie en examinant le degré de risque global de chaque fonds de placement.

19. Combien cela coûte-t-il? Ce tableau présente les frais qu'il en coûte pour souscrire, détenir ou vendre des unités d'un fonds.

- **Frais de retrait** : Indique le pourcentage qui est à votre charge selon l'option de frais choisie et en indique le fonctionnement.
- **Frais d'administration** : Explique le RFG relatif au fonds ainsi que les frais applicables selon les options de garantie choisies.
- **Taux des frais par fonds (n'est affiché que s'il s'applique)** : Autres frais liés aux garanties applicables à des produits ou à des séries en particulier.
- **Commission de suivi** : Décrit les commissions de suivi qui sont versées à votre conseiller.

20. Que se passe-t-il si je change d'idée? Cette section fournit des précisions sur les moments où vous pouvez changer d'avis et sur les mesures à prendre dans ce cas.

21. Objectif et stratégie : Cette section décrit l'objectif et la stratégie de placement du fonds distinct. Pour les fonds distincts qui investissent directement dans un fonds sous-jacent, veuillez consulter le prospectus du fonds sous-jacent (fourni sur demande) qui vous renseignera sur l'objectif et la stratégie du fonds sous-jacent.

22. Renseignements relatifs aux options de frais Élite, Catégorie F, Frais pour services professionnels et Platine : Certains produits peuvent comporter d'autres options de frais qui prévoient des frais réduits. Ces options de frais figureront dans cette section, qui présentera les renseignements sur les fonds qui diffèrent des options de frais standard du fonds (indiqués aux pages 1 et 2).

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

Aperçu du fonds — FPG Sélect

1 FPG Sélect d'obligations Manuvie

Bref aperçu

2 **Fonds offert depuis:** octobre 2010 4 **Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée 6 **Valeur totale du fonds:** 185 627 348 \$
 3 **Date d'établissement:** octobre 2010 5 **Nombre total d'unités en circulation:** 16 718 581 7 **Rotation du portefeuille:** 8,17 %

8 Option de garantie 9	Placement minimum (\$) 10	RFG (%) 11	Frais de gestion (%) 12	Valeur liquidative par part (\$) 13	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus	2 500	2,11	1,62	11,7906	1 868 672
RevenuPlus	25 000	2,12	1,62	11,0970	106 010
SuccessionPlus	10 000	2,11	1,62	11,7906	381 764

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Élite, reportez-vous à la page 3.

14 Dans quoi le fonds investit-il?

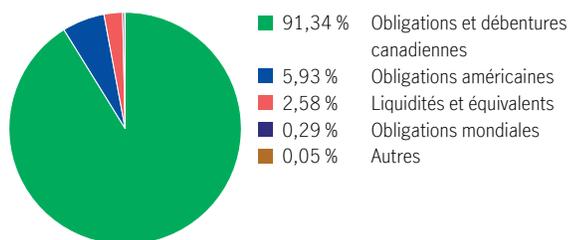
Ce fonds distinct investit dans le Fonds obligations Manuvie. Le fonds commun sous-jacent investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Province de l'Ontario, 2,6 %, 2025-06-02	6,33 %
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2048-12-01	5,32 %
Gouv. du Canada, 2,25 %, 2029-06-01	1,60 %
Fid. Can pour l'hab. No 1, 2,35 %, 2027-06-15	1,49 %
Province de l'Ontario, 2,9 %, 2049-06-02	1,48 %
Province de Québec, 3,5 %, 2045-12-01	1,36 %
Province de l'Ontario, 0,027 %, 2029-06-02	1,23 %
Province de l'Ontario, 2,3 %, 2024-09-08	1,11 %
Gouv. du Canada, 3,5 %, 2045-12-01	1,04 %
Trésor des États-Unis, 2,625 %, 2029-02-15	1,02 %
Total	21,98 %

Total des placements : 448

Répartition des placements



17 Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

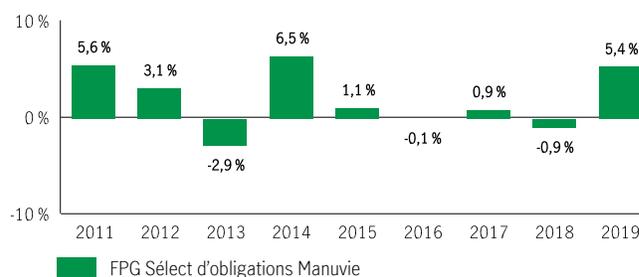
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 18 octobre 2010, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 179,06 \$ au 31 décembre 2019. Ce montant correspond à une moyenne de 1,81 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

15 Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

18 Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



16 À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

19

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 % moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,5 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 % moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 1,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Sans frais	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission pouvant atteindre 3%. Si vous vendez des unités du Fonds au cours des 4 premières années suivant la souscription, votre conseiller en titre actuel du contrat pourrait avoir à remettre une partie de la commission à Manuvie.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 1. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,11	1,62	—
RevenuPlus	2,12	1,62	0,55
SuccessionPlus	2,11	1,62	0,25

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

20

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

21 Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez vous reporter au Prospectus du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à obtenir le plus haut niveau de revenu compatible avec la préservation du capital et une certaine plus-value en investissant principalement dans des obligations et des débetures d'échéances diverses émises ou garanties par les gouvernements ou des sociétés fédéraux, provinciaux ou municipaux.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

22 Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie et Frais modérés, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus	1 000 000	1,54	1,24	12,3835	110 030
RevenuPlus	1 000 000	1,62	1,33	11,5308	11
SuccessionPlus	1 000 000	1,54	1,24	12,3835	39 201

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus	2 500	1,29	0,95	12,4170	24 938
RevenuPlus	25 000	1,29	1,13	11,6586	11
SuccessionPlus	10 000	1,29	0,95	12,4170	—

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Catégorie d'actions mondiales RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 571 364 329 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 21 979 205

Rotation du portefeuille: 3,61 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	3,31	1,82	24,7485	2 332 676

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

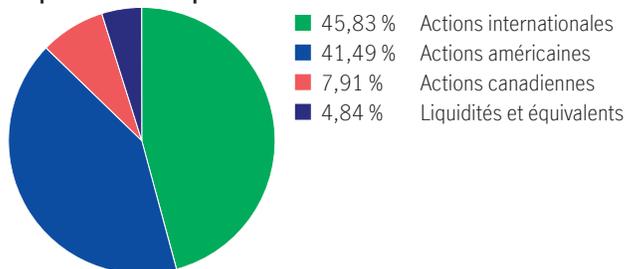
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Catégorie d'actions mondiales Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Marsh & McLennan Cos.	4,53 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	4,33 %
Publicis Groupe S.A. Shs	4,04 %
Microsoft Corp.	3,96 %
Wolters Kluwer N.V. Shs	3,94 %
UnitedHealth Group Inc.	3,73 %
CGI Inc. CI A Sub Vtg	3,58 %
Aon PLC Shs CI A	2,95 %
KDDI Corp. Shs	2,86 %
NOVO NORDISK A/S	2,85 %
Total	36,78 %

Total des placements : 59

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

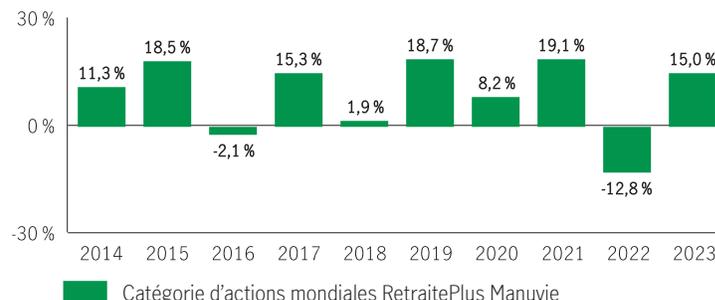
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 2 325,06 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 8,80 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Le Fonds vise à procurer un rendement à long terme supérieur à la moyenne en investissant dans des titres de sociétés du monde entier.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,61	1,18	26,5494	87 034

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,33	0,91	27,4166	7 992

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds à revenu mensuel élevé américain RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2014

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 1 517 907 331 \$

Date d'établissement: avril 2014

Nombre total d'unités en circulation: 91 813 972

Rotation du portefeuille: 3,33 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,80	1,82	17,1128	4 342 186

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

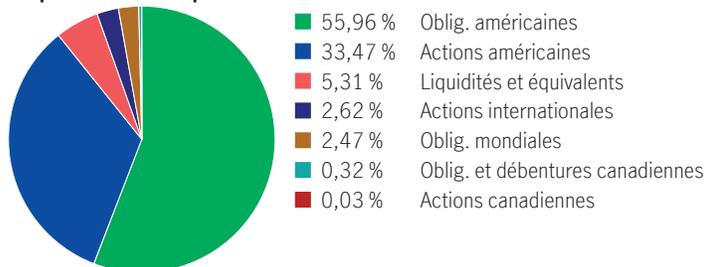
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds à revenu mensuel élevé américain Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions américaines et de placements à revenu fixe américains.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

UNITED STATES TREASUR 4.375000% 30NOV30	2,58 %
Billet du Trésor des États-Unis, 4,75 %, 2043-11-15	2,54 %
Billet du Trésor des États-Unis, 4,13 %, 2053-08-15	2,38 %
UNITED STATES TREASUR 4.500000% 15NOV33	1,61 %
Cintas Corp.	1,59 %
Roper Technologies Inc.	1,57 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	1,57 %
Linde PLC Shs	1,57 %
Union Pacific Corp.	1,56 %
Visa Inc. Com Cl A	1,56 %
Total	18,54 %

Total des placements : 888

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

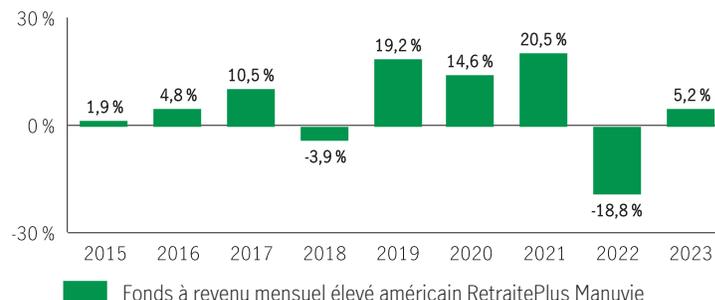
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 7 avril 2014, détient 1 711,80 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,68 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds équilibré vise à procurer un revenu et une plus-value en capital en investissant principalement dans un éventail diversifié de titres de participation productifs de dividendes ou non et de titres à revenu fixe américains.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	1,97	1,18	18,4891	54 428

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,71	0,91	18,7795	38 437

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds à revenu mensuel élevé mondial RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 277 638 907 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 20 465 844

Rotation du portefeuille: 9,22 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,83	1,64	16,6093	494 916

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds distinct à revenu mensuel élevé mondial Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères et de placements à revenu fixe étrangers.

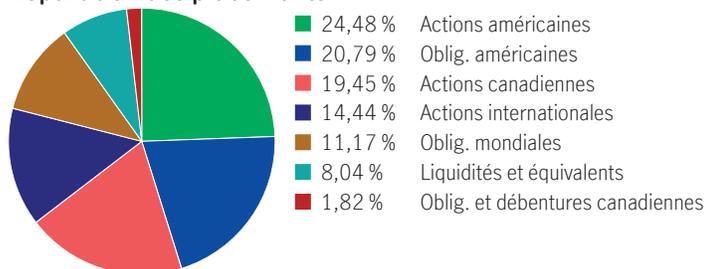
Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A	2,84 %
Bunzl PLC Shs	2,84 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,69 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	2,69 %
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	2,68 %
Constellation Software Inc.	2,56 %
Alphabet Inc. Cl A	2,52 %
Dollar General Corp.	2,51 %
Aon PLC Shs Cl A	2,48 %
Microsoft Corp.	2,48 %
Total	26,29 %

Total

Total des placements : 509

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

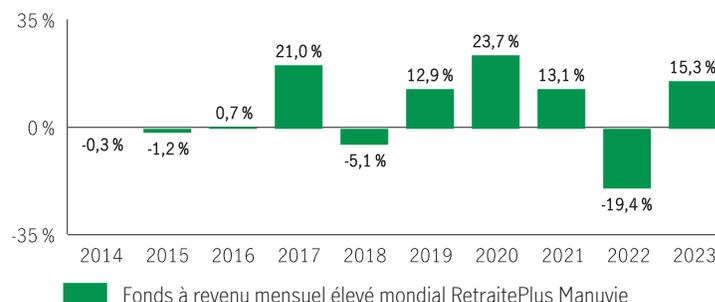
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 671,21 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,27 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à produire un rendement à long terme en investissant principalement dans une gamme diversifiée d'actions, de titres à revenu fixe et de titres du marché monétaire canadiens et étrangers.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,16	1,00	17,7889	52 740

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,85	0,73	19,0180	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds à revenu mensuel élevé RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 3 590 776 302 \$

Date d'établissement: décembre 2000

Nombre total d'unités en circulation: 153 006 253

Rotation du portefeuille: 7,66 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,86	1,64	16,0595	5 975 374

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

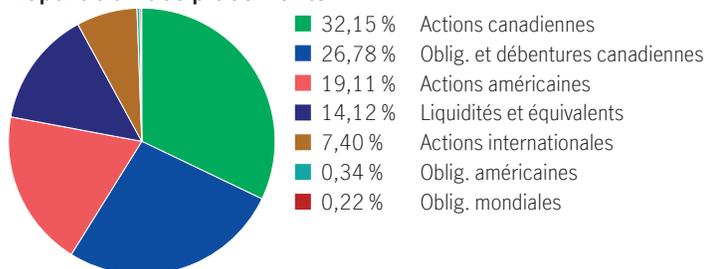
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds à revenu mensuel élevé Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A	2,90 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	2,76 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,71 %
Constellation Software Inc.	2,55 %
Dollar General Corp.	2,55 %
Aon PLC Shs Cl A	2,52 %
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	2,51 %
Microsoft Corp.	2,49 %
Brookfield Infrastructure Partners L.P. Partnership Units	2,42 %
Alphabet Inc. Cl A	1,99 %
Total	25,41 %

Total des placements : 335

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

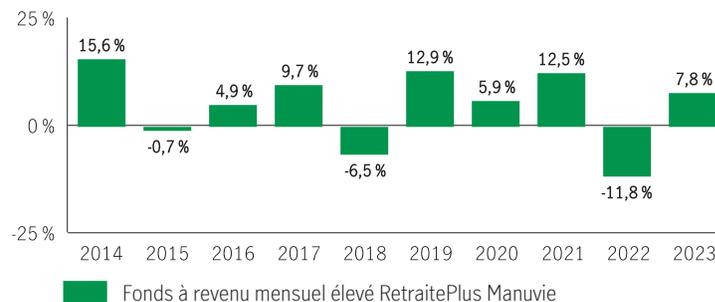
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 580,70 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,69 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds équilibré vise à procurer un revenu mensuel stable et à faire croître le capital. Le Fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et des actions canadiennes à grande capitalisation. Le Fonds peut également investir dans des parts de fiducies de redevances et de fiducies de placement immobilier (FPI).

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,03	1,00	17,3561	333 847

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,85	0,73	17,8565	7 457

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds à revenu mensuel Fidelity RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013 Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.l. Valeur totale du fonds: 635 973 854 \$
 Date d'établissement: octobre 2006 Nombre total d'unités en circulation: 31 066 348 Rotation du portefeuille: 7,31 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	3,11	1,86	13,9531	718 495

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

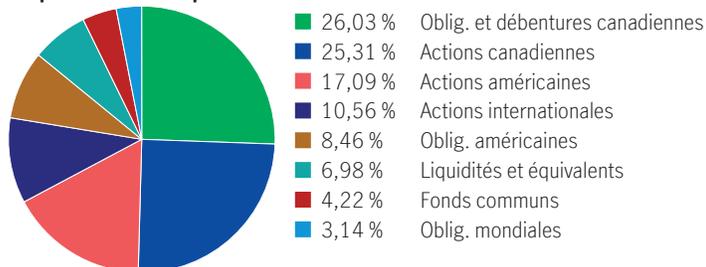
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Revenu mensuel. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds Fidelity Titres americains a rendement eleve	4,22 %
High Yield Investments Directly Held	2,32 %
Bx Commercial Mortgage Trust 2022-Lp2, 2027-02-15	2,22 %
iShares Comex Gold Trust ETF	2,08 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2030-03-31	1,99 %
Alimentation Couche-Tard Inc. Multiple Vtg Sh	1,39 %
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	1,22 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2053-02-15	1,18 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,09 %
Chemin de fer Canadien Limitée	1,07 %
Total	18,78 %

Total des placements : 1501

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

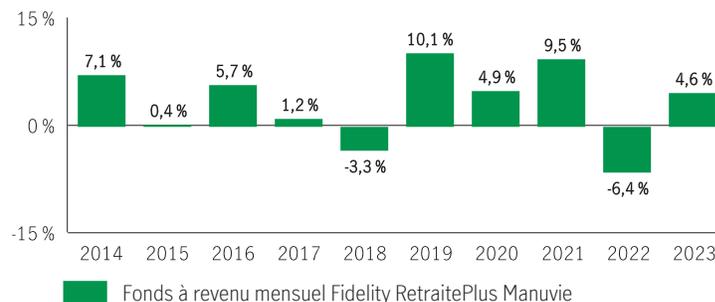
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 378,68 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,26 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à la fois un revenu régulier et un potentiel de gains en capital. Il investit principalement dans une combinaison de titres de participation et de titres à revenu fixe canadiens, de titres américains adossés à des créances hypothécaires commerciales ainsi que de titres à revenu fixe à rendement élevé et de qualité inférieure, d'actions privilégiées et de titres convertibles. Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement par le biais de placements dans des fonds sous-jacents.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,47	1,23	14,9582	17 039

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,10	0,95	15,8880	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds à revenu stratégique RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 551 436 163 \$

Date d'établissement: avril 2006

Nombre total d'unités en circulation: 34 179 297

Rotation du portefeuille: 7,48 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,61	1,64	11,9066	2 581 278

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds à revenu stratégique Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements à revenu fixe étrangers.

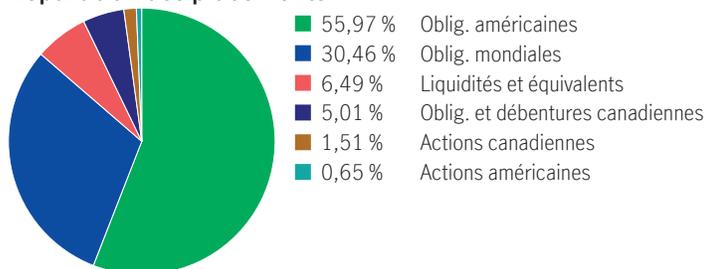
Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	2,14 %
Billet du Trésor des États-Unis, 2,88 %, 2032-05-15	2,09 %
Billet du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 2032-08-15	2,02 %
Billet du Trésor des États-Unis, 1,88 %, 2032-02-15	1,85 %
New Zealand, 3,5 %, 2033-04-14	0,98 %
Federal Home Loan Mortgage Corp Participation Certificates Pool Number SD-7565, 5,5 %, 2053-09-01	0,93 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3 %, 2049-02-15	0,83 %
Korea (the Republic of), 2,38 %, 2027-03-10	0,83 %
Indonesia, 6,5 %, 2025-06-15	0,82 %
Skymiles Ip Ltd., 4,75 %, 2028-10-20	0,80 %

Total **13,30 %**

Total des placements : 471

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

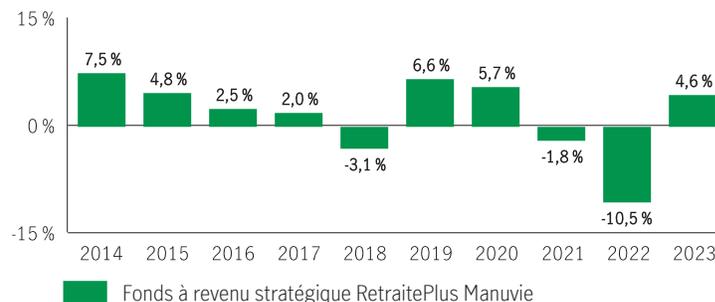
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 180,43 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,67 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds à revenu fixe vise à générer un revenu et à préserver le capital. Le Fonds investit principalement dans des titres de créance d'États et de sociétés de marchés développés et émergents. Il investit également dans des titres émis par le gouvernement ou des organismes fédéraux des États-Unis ainsi que dans des obligations à rendement élevé. Le Fonds peut également investir dans des actions privilégiées et dans d'autres types de titres de créance.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,02	1,18	12,6541	69 390

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,90	1,00	12,7940	3 792

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds canadien de répartition de l'actif CI RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Placements CI

Valeur totale du fonds: 19 621 533 \$

Date d'établissement: octobre 2012

Nombre total d'unités en circulation: 1 293 188

Rotation du portefeuille: 4,19 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	3,00	1,77	13,4513	350 292

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

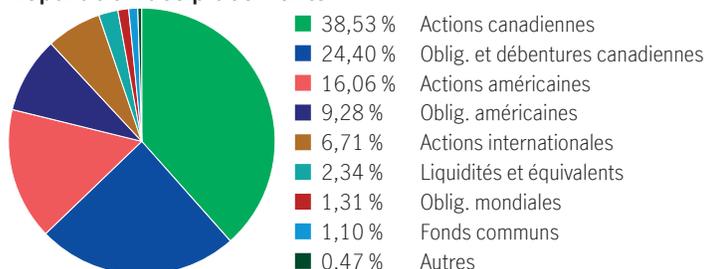
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds canadien de répartition de l'actif CI. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Billet du Trésor des États-Unis, 1,88 %, 2041-02-15	2,61 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2053-02-15	2,40 %
Billet du Trésor des États-Unis, 2,88 %, 2052-05-15	2,04 %
Constellation Software Inc. note à taux variable, 13,3 %, 2040-03-31	1,74 %
Bank of Nova Scotia (The), 3,7 %, 2081-07-27	1,66 %
Gouv. du Canada, 1,5 %, 2031-12-01	1,55 %
Billet du Trésor des États-Unis, 4,13 %, 2053-08-15	1,55 %
Brookfield Corporation Vtg Shs CI A	1,41 %
Constellation Software Inc.	1,26 %
Banque Royale du Canada	1,23 %
Total	17,46 %

Total des placements : 210

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

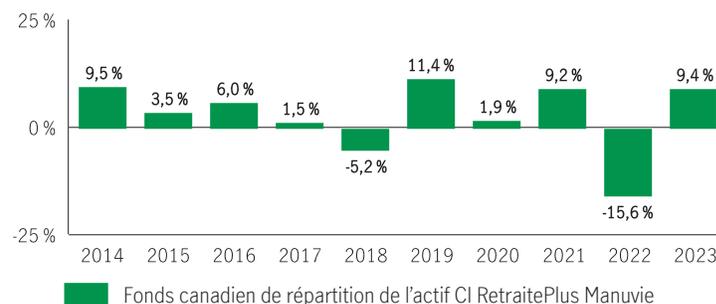
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 323,60 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,84 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds vise à dégager un rendement total supérieur en investissant, directement ou indirectement, dans un portefeuille composé principalement de titres de participation et de titres à revenu fixe émis par des sociétés canadiennes. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des produits dérivés, des titres s'apparentant à des actions et des titres d'autres fonds communs de placement.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,17	1,14	14,4594	6 797

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,00	0,86	14,8525	2 316

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds Combiné de dividendes stratégique RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: août 2015

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 541 151 728 \$

Date d'établissement: août 2015

Nombre total d'unités en circulation: 35 753 319

Rotation du portefeuille: 6,77 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,80	1,81	15,1343	2 667 518

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

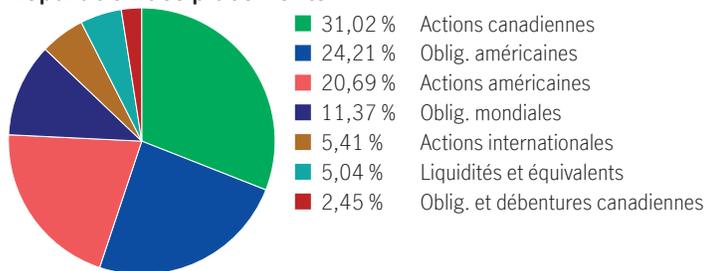
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Combiné de dividendes stratégique Manuvie. Les fiducies de fonds communs de placement sous-jacentes détiennent principalement des actions canadiennes et étrangères ainsi que des placements à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds de revenu de dividendes Manuvie	40,08 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	30,07 %
Fonds de revenu de dividendes Plus Manuvie	20,05 %
Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie	10,04 %
Total	100,24 %

Total des placements : 4

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 8 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

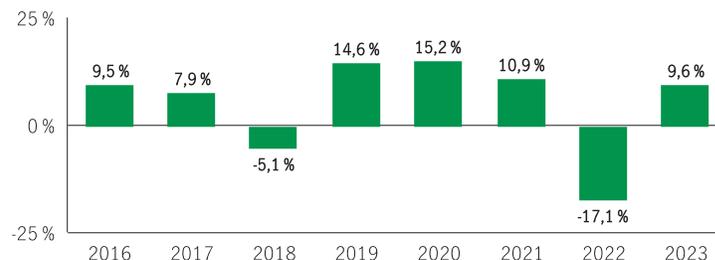
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 24 août 2015, détient 1 513,84 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,09 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



Fonds Combiné de dividendes stratégique RetraitePlus Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds équilibré vise à procurer un revenu et à faire croître le capital. Le Fonds cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres d'autres fonds communs pour obtenir une exposition aux titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	1,90	1,13	16,2849	65 623

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,71	0,90	16,4802	20 506

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds d'actions fondamental RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 352 358 604 \$

Date d'établissement: janvier 2004

Nombre total d'unités en circulation: 12 697 437

Rotation du portefeuille: 11,04 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,97	1,55	24,2651	284 070

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

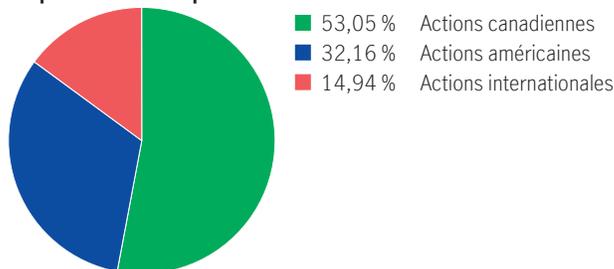
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'actions fondamental Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Canadian Pacific Kansas City Limited	4,87 %
TMX Group Limited	3,63 %
Lowe's Cos. Inc.	3,38 %
Microsoft Corp.	3,20 %
Constellation Software Inc.	3,19 %
Elevance Health Inc.	3,12 %
Intact Financial Corporation	3,08 %
CCL Industries Inc. Cl B	3,06 %
McDonald's Corp.	3,01 %
Abbott Laboratories	2,94 %
Total	33,49 %

Total des placements : 82

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

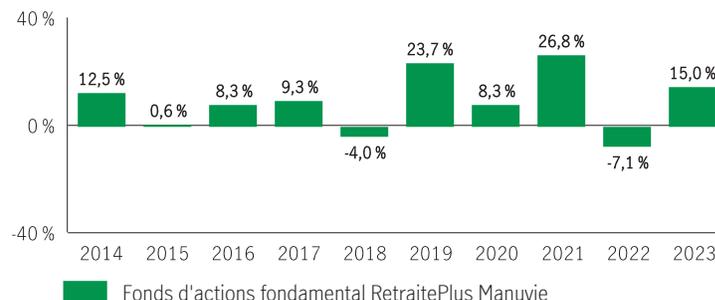
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 2 331,43 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 8,83 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation canadiens.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,28	0,91	26,0949	320

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,00	0,64	27,1090	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds d'obligations américaines sans restriction RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 17 259 663 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 1 203 643

Rotation du portefeuille: 9,24 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,52	1,59	13,8828	229 744

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

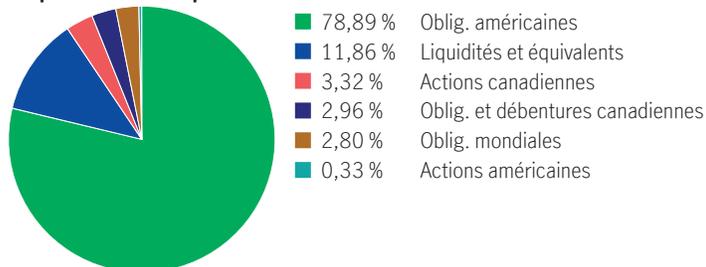
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'obligations américaines sans restriction Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements à revenu fixe américains.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

BLCOCN TL B 1L USD 8.75525% 05MAY27	1,00 %
VICI Properties L.P., 4,63 %, 2029-12-01	0,96 %
ENBRIDGE INC FRN 15JAN84	0,86 %
HCA Inc., 3,5 %, 2030-09-01	0,84 %
Ally Financial Inc., 7,1 %, 2027-11-15	0,77 %
Post Holdings Inc., 4,5 %, 2031-09-15	0,75 %
Live Nation Entertainment Inc., 4,75 %, 2027-10-15	0,75 %
Verizon Florida Inc., 6,86 %, 2028-02-01	0,75 %
Aadvantage Loyalty IP Ltd., 10,42743 %, 2028-04-20	0,75 %
Group 1 Automotive Inc., 4 %, 2028-08-15	0,73 %
Total	8,16 %

Total des placements : 258

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

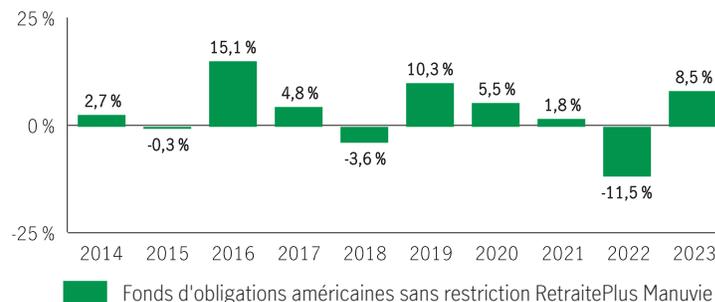
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 356,52 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,10 % par année.

Rendements annuels

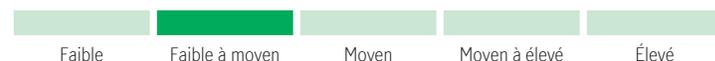
Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à procurer un rendement global à long terme à base de revenu tout en favorisant une plus-value en capital, en investissant principalement dans un portefeuille constitué de titres de créance américains à rendement élevé de première qualité.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	1,96	1,14	14,6187	10 020

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,85	0,95	15,3360	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds d'obligations essentielles Plus RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2018

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 4 019 838 \$

Date d'établissement: novembre 2014

Nombre total d'unités en circulation: 390 387

Rotation du portefeuille: 20,50 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,33	1,40	10,2118	69 515

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

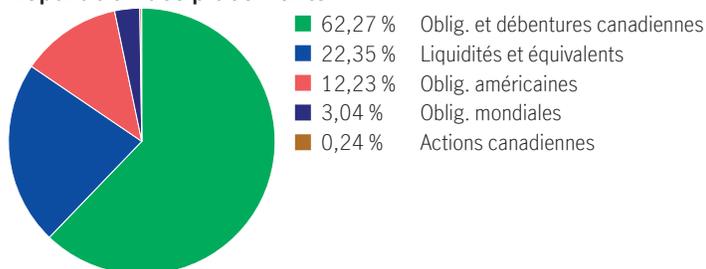
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'obligations essentielles Plus. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements à revenu fixe canadiens et étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Province de l'Ontario, 4,7 %, 2037-06-02	3,14 %
Gouv. du Canada, 2 %, 2032-06-01	2,39 %
ENBRIDGE INC FRN 15JAN84	1,67 %
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	1,63 %
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2054-12-02	1,52 %
Province de l'Ontario, 2,55 %, 2052-12-02	1,40 %
Province de Saskatchewan, 2,8 %, 2052-12-02	1,27 %
Gouv. du Canada, 5 %, 2037-06-01	1,26 %
Gouv. du Canada, 2,5 %, 2032-12-01	1,13 %
Société Financière Manuvie note à taux variable, 4,06 %, 2032-02-24	1,12 %
Total	16,53 %

Total des placements : 303

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un revenu, une croissance du capital ainsi qu'une préservation du capital. Ils recherchent également les avantages d'un portefeuille tactique de titres à revenu fixe diversifiés. Ils sont à l'aise avec les risques liés aux investissements sur les marchés mondiaux.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 5 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

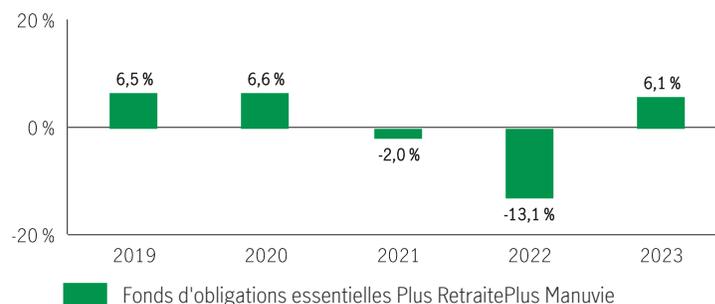
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 novembre 2018, détient 1 021,20 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,41 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 5 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à produire un revenu et à préserver le capital. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe canadiens. Le Fonds peut aussi investir dans des titres à revenu fixe d'autres pays.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	1,84	0,95	10,8800	10

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,64	0,76	10,8510	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds d'actions américaines RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 707 783 634 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 20 108 636

Rotation du portefeuille: 4,12 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	3,24	1,77	29,8253	1 022 253

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

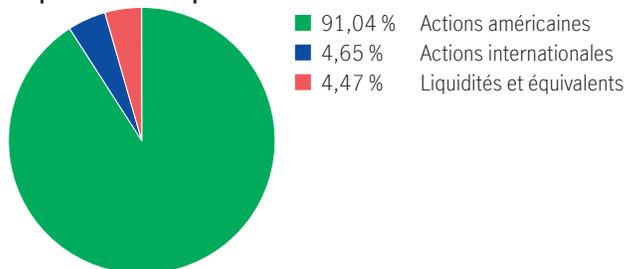
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'actions américaines Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	4,78 %
Amphenol Corp. CI A	4,63 %
Visa Inc. Com CI A	4,47 %
Marsh & McLennan Cos.	4,16 %
Alphabet Inc. Cap Stk CI C	3,62 %
Verisk Analytics Inc.	3,38 %
Arthur J. Gallagher & Co.	3,14 %
CME Group Inc.	3,05 %
Waters Corporation	2,85 %
UnitedHealth Group Inc.	2,80 %
Total	36,87 %

Total des placements : 62

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

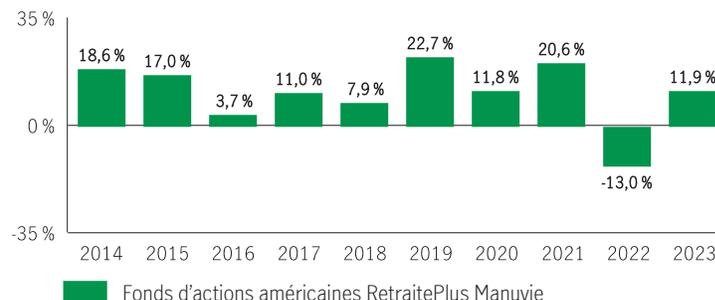
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 2 772,67 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 10,74 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 9 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Le Fonds vise à dégager un rendement à long terme supérieur à la moyenne, en investissant dans des actions ordinaires de sociétés américaines. Le Fonds peut également, à l'occasion, investir dans des bons du Trésor ou des placements à court terme, dont l'échéance ne dépasse pas trois ans.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,51	1,14	32,2573	44 496

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,26	0,86	33,0020	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds d'actions américaines toutes capitalisations RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 603 953 662 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 19 497 589

Rotation du portefeuille: 7,96 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	3,20	1,73	28,9518	2 175 222

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

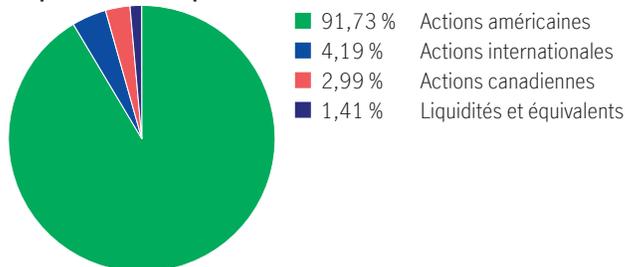
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions américaines.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Amazon.com Inc.	7,75 %
Alphabet Inc. Cl A	5,52 %
Lennar Corp. Cl A	4,42 %
Apple Inc.	4,25 %
KKR & Co. Inc.	3,99 %
NVIDIA Corp.	3,81 %
Crown Castle Inc.	3,78 %
BancWest Corp.	3,75 %
Morgan Stanley Com New	3,57 %
Goldman Sachs Group Inc. (The)	3,48 %
Total	44,32 %

Total des placements : 49

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 2 702,91 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 10,46 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



Fonds d'actions américaines toutes capitalisations RetraitePlus Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds vise à faire croître le capital à long terme en investissant principalement dans des actions de sociétés américaines de toute capitalisation.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,52	1,09	31,2881	650

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,20	0,82	31,9506	4 550

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds d'obligations canadiennes Fidelity RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.i.

Valeur totale du fonds: 60 858 034 \$

Date d'établissement: janvier 1997

Nombre total d'unités en circulation: 4 757 878

Rotation du portefeuille: 6,11 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,51	1,55	10,3107	45 113

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

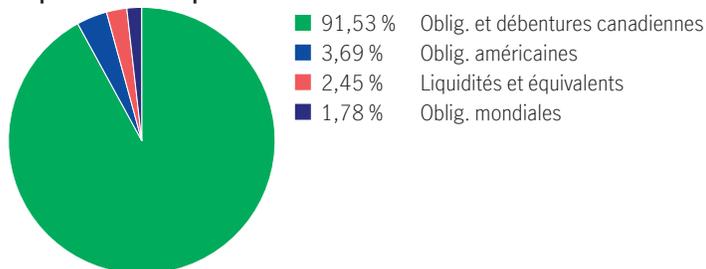
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Obligations canadiennes. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	2,24 %
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2028-09-01	2,15 %
CANADA HSG TR1 4.25% 3/34 144A	2,12 %
Gouv. du Canada, 1,5 %, 2031-12-01	1,81 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 2032-06-02	1,54 %
Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,55 %, 2032-09-15	1,43 %
Gouv. du Canada, 0,50 %, 2030-12-01	1,39 %
Province de l'Ontario, 2,6 %, 2025-06-02	1,37 %
Province de l'Ontario, 2,7 %, 2029-06-02	1,36 %
Gouv. du Canada, 1,75 %, 2053-12-01	1,36 %
Total	16,75 %

Total des placements : 559

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

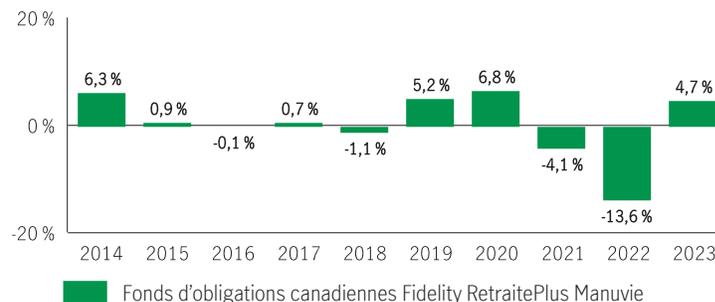
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 039,55 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,39 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à produire un revenu mensuel régulier. Il investit principalement dans les titres à revenu fixe canadiens.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,00	1,09	11,3510	10

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,80	0,91	11,3080	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds d'obligations de sociétés RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 77 361 202 \$

Date d'établissement: janvier 2005

Nombre total d'unités en circulation: 4 688 727

Rotation du portefeuille: 11,19 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,24	1,32	12,0950	153 053

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

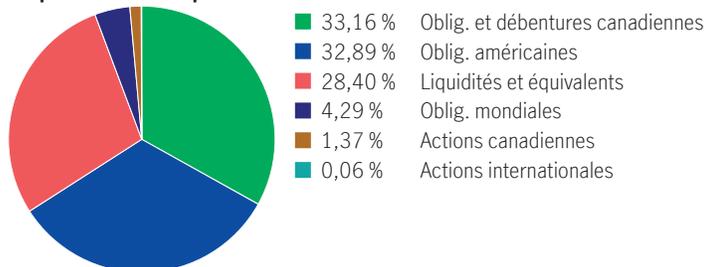
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'obligations de sociétés Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements à revenu fixe canadiens et américains.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Federal Home Loan Banks, 2024-01-02	2,61 %
Cenovus Energy Inc., 3,5 %, 2028-02-07	2,31 %
ENBRIDGE INC FRN 15JAN84	2,27 %
Rogers Communications Inc. note à taux variable, 5,25 %, 2082-03-15	2,09 %
Gouv. du Canada, 1,75 %, 2053-12-01	1,38 %
Bank of Nova Scotia (The), 4,5 %, 2025-12-16	1,29 %
Billet du Trésor des États-Unis, 2,88 %, 2032-05-15	1,26 %
Billet du Trésor des États-Unis, 4,75 %, 2053-11-15	1,22 %
Athene Global Funding, 2,1 %, 2025-09-24	1,16 %
ATCO Ltd. note à taux variable, 0,06 %, 2078-11-01	1,11 %
Total	16,70 %

Total des placements : 336

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

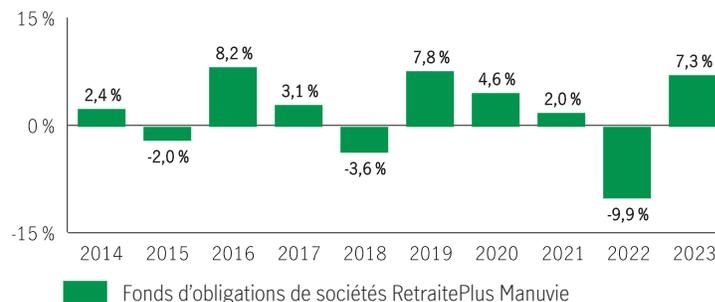
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 200,48 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,84 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à dégager des rendements à long terme et à verser un revenu stable. Le Fonds investit principalement dans un éventail diversifié de titres canadiens et américains de première qualité et d'obligations à rendement élevé.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	1,63	0,86	12,8072	7 108

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,54	0,68	13,3530	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds d'obligations RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 94 715 604 \$

Date d'établissement: octobre 2010

Nombre total d'unités en circulation: 8 955 622

Rotation du portefeuille: 8,96 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,22	1,32	10,5949	106 301

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

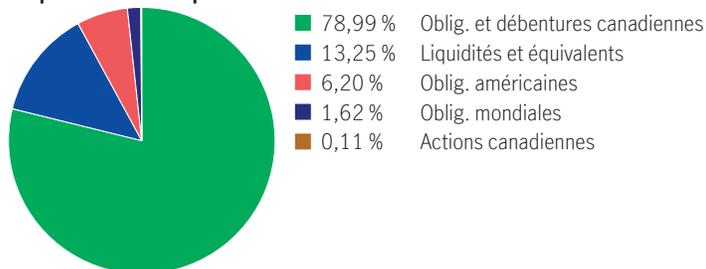
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'obligations Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	2,17 %
Gouv. du Canada, 2024-04-25	1,85 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 2053-12-02	1,67 %
Gouv. du Canada, 2 %, 2028-06-01	1,67 %
Gouv. du Canada, 4 %, 2041-06-01	1,64 %
CANADIAN TREASURY BILL 11APR24 TBILL	1,62 %
CANADA HOUSING TRUST NO 1 4.25% 15MAR34	1,17 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 2032-06-02	1,07 %
Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,65 %, 2033-06-15	1,05 %
Province de l'Ontario, 2,55 %, 2052-12-02	1,04 %
Total	14,94 %

Total des placements : 428

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

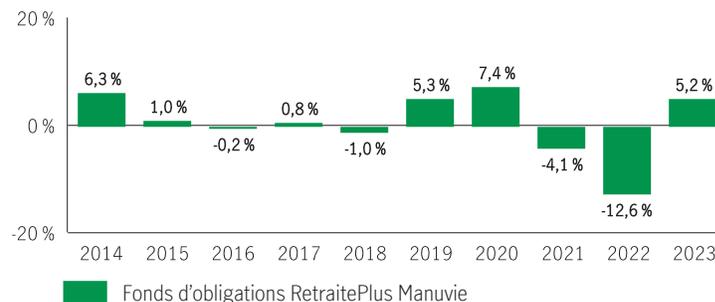
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 065,19 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,63 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à obtenir le plus haut niveau de revenu compatible avec la préservation du capital et une certaine plus-value en investissant principalement dans des obligations et des débetures d'échéances diverses émises ou garanties par les gouvernements ou des sociétés fédéraux, provinciaux ou municipaux.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	1,63	0,86	11,0270	3 898

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,54	0,68	11,4230	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds d'occasions de rendement RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013 **Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée **Valeur totale du fonds:** 366 759 531 \$
Date d'établissement: octobre 2010 **Nombre total d'unités en circulation:** 23 798 678 **Rotation du portefeuille:** 11,18 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,76	1,55	13,1079	1 753 964

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'occasions de rendement Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions et de placements à revenu fixe canadiens et étrangers.

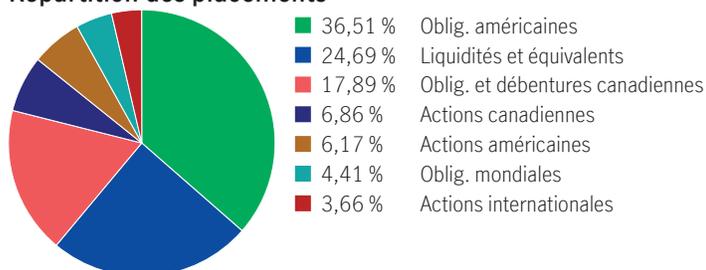
Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2043-02-15	4,11 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2043-05-15	3,73 %
Rogers Communications Inc. note à taux variable, 5,25 %, 2082-03-15	2,43 %
Gouv. du Canada, 1,75 %, 2053-12-01	2,29 %
Billet du Trésor des États-Unis, 4,75 %, 2053-11-15	2,18 %
ENBRIDGE INC FRN 15JAN84	1,86 %
Algonquin Power & Utilities Corp. note à taux variable, 4,75 %, 2082-01-18	1,51 %
Federal Home Loan Banks, 2024-01-04	1,50 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2053-02-15	1,39 %
Gouv. du Canada, 2053-12-01	1,19 %
Total	22,18 %

Total

Total des placements : 378

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

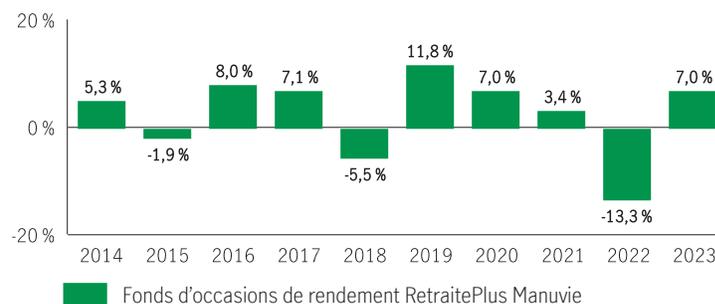
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 295,33 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,62 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds équilibré vise en premier lieu à générer un revenu et, en second lieu, à faire croître le capital à long terme. Le Fonds vise à atteindre ses objectifs en investissant directement dans un portefeuille diversifié principalement composé de titres à revenu fixe ou de titres de participation canadiens ou mondiaux. Le Fonds peut aussi investir indirectement dans de tels titres par l'intermédiaire d'autres fonds de placement.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,00	0,91	14,1351	4 978

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,75	0,64	15,1460	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds de croissance de dividendes TD RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de Placements TD inc.

Valeur totale du fonds: 5 319 565 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 304 843

Rotation du portefeuille: 17,46 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	3,26	1,77	17,4321	301 659

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de croissance de dividendes TD. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

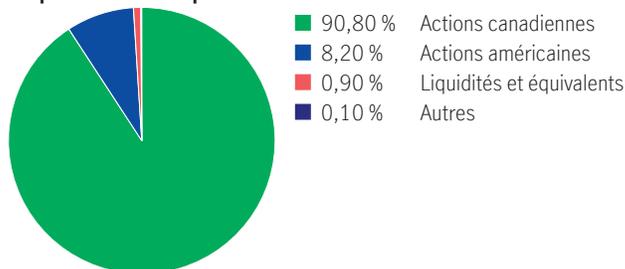
Banque Royale du Canada	8,32 %
La Banque Toronto-Dominion	7,32 %
Banque de Montréal	6,12 %
Chemin de fer Canadien Limitée	5,91 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5,41 %
Enbridge Inc.	4,11 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,91 %
Brookfield Corporation	3,71 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,11 %
Suncor Énergie Inc.	3,11 %

Total

51,03 %

Total des placements : 74

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

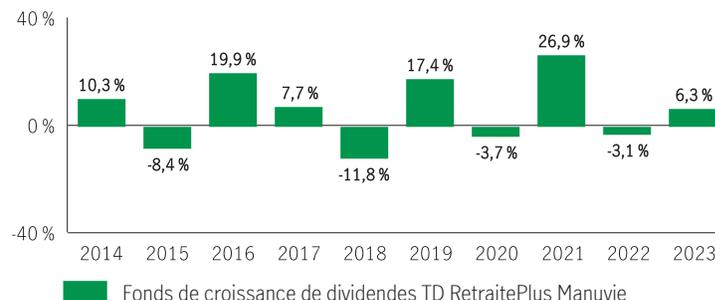
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 702,60 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,47 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : L'objectif de placement fondamental est de procurer un revenu élevé net d'impôt et de faire croître le capital régulièrement en investissant principalement dans des actions à rendement élevé de première qualité et d'autres titres productifs de revenu d'émetteurs canadiens.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,57	1,14	18,7685	418

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,26	0,86	19,2255	2 766

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds de dividendes mondiaux RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2014

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 64 459 857 \$

Date d'établissement: septembre 2014

Nombre total d'unités en circulation: 3 407 403

Rotation du portefeuille: 12,68 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	3,22	2,26	18,7852	473 857

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

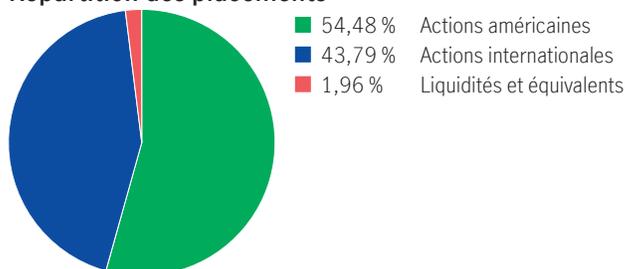
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de dividendes mondiaux Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	5,34 %
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc. Shs	4,03 %
Alphabet Inc. Cl A	3,39 %
Samsung Electronics Co. Ltd. Pfd Shs Non -Voting	3,21 %
CRH PLC Shs	3,16 %
ConocoPhillips	3,01 %
Compagnie de Saint-Gobain Shs	2,98 %
ING Groep N.V. Ing Groep N V	2,97 %
Philip Morris International Inc.	2,90 %
Apple Inc.	2,87 %
Total	33,86 %

Total des placements : 51

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

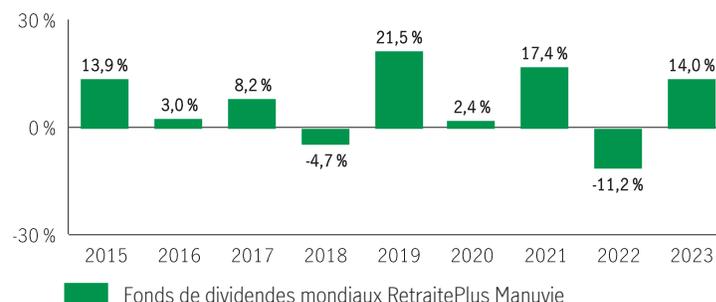
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 19 septembre 2014, détient 1 879,22 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 7,03 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié de titres de participation mondiaux productifs de dividendes.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,56	1,63	20,2471	105 499

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,25	1,36	20,8190	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds de placement international RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 120 113 588 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 7 646 710

Rotation du portefeuille: 7,39 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	3,27	1,82	16,4027	1 196 741

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

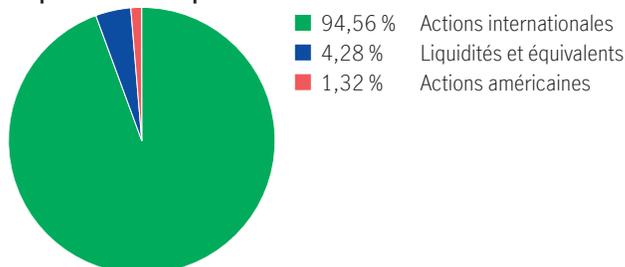
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de placement international Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Aon PLC Shs CIA	4,02 %
Wolters Kluwer N.V. Shs	3,94 %
RELX PLC Shs	3,80 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Shs	3,47 %
Bunzl PLC Shs	3,38 %
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	2,99 %
Deutsche Boerse AG Namen -Akt	2,84 %
NOVO NORDISK A/S	2,82 %
HDFC Bank Ltd. Eq New Fv Re 1	2,59 %
Ashtead Group PLC Shs	2,53 %
Total	32,36 %

Total des placements : 62

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

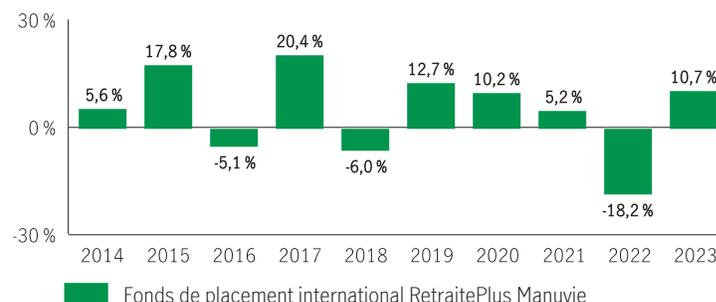
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 579,21 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,68 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce Fonds vise à faire croître le capital à long terme et à diversifier les risques investissant principalement dans des actions de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,46	1,18	17,6738	11 873

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,32	0,91	18,4318	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds de placements canadiens CI RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Placements CI

Valeur totale du fonds: 47 746 723 \$

Date d'établissement: janvier 1998

Nombre total d'unités en circulation: 2 093 164

Rotation du portefeuille: 0,99 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	3,19	1,68	12,7597	75 046

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

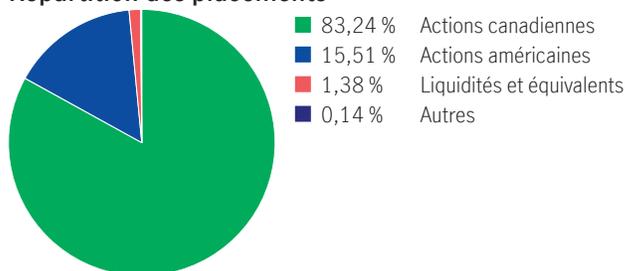
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de placements canadiens CI. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et américaines.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Banque Royale du Canada	7,19 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	6,56 %
Constellation Software Inc.	4,46 %
Amazon.com Inc.	4,10 %
Banque de Montréal	4,08 %
Intact Financial Corporation	4,03 %
Cenovus Energy Inc.	3,99 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,94 %
Agnico-Eagle Mines Ltd.	3,78 %
S&P Global Inc.	3,57 %
Total	45,71 %

Total des placements : 39

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

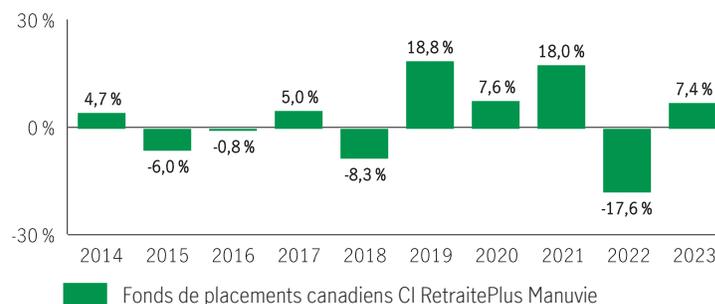
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 256,33 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,31 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : L'objectif de ce fonds est la maximisation de la croissance du capital à long terme. Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres de capitaux propres connexes de grande qualité de sociétés canadiennes de moyenne à grande capitalisation qui, de l'avis du conseiller en valeurs, ont un bon potentiel de croissance future.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,46	1,05	14,0602	10

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,16	0,77	14,8110	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds de revenu de dividendes américains RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2018

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 582 493 617 \$

Date d'établissement: octobre 2007

Nombre total d'unités en circulation: 26 202 177

Rotation du portefeuille: 1,24 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	3,16	2,20	16,0623	719 761

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

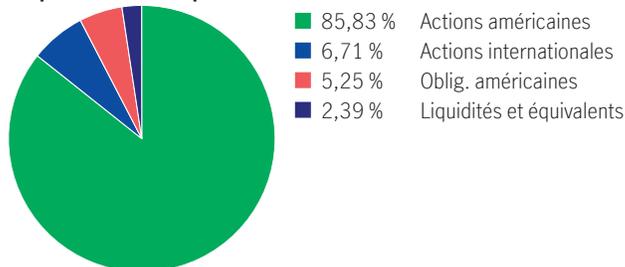
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu de dividendes américains Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions américaines.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Cintas Corp.	4,07 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	4,04 %
Roper Technologies Inc.	4,04 %
Linde PLC Shs	4,03 %
Union Pacific Corp.	4,01 %
Visa Inc. Com Cl A	4,00 %
Amazon.com Inc.	3,95 %
Intuit Inc.	3,70 %
Sherwin-Williams Co.	3,48 %
Microsoft Corp.	3,37 %
Total	38,68 %

Total des placements : 68

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance du capital et un certain revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions américaines.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 5 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 mai 2018, détient 1 606,97 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 8,79 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 5 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital et à procurer un revenu, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres s'apparentant à des actions émises par des sociétés américaines et de divers autres placements générant un revenu.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,43	1,50	16,8770	10

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,21	1,23	17,2310	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds de revenu de dividendes Plus RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 159 849 936 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 11 961 980

Rotation du portefeuille: 10,60 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,99	1,55	20,7229	626 127

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

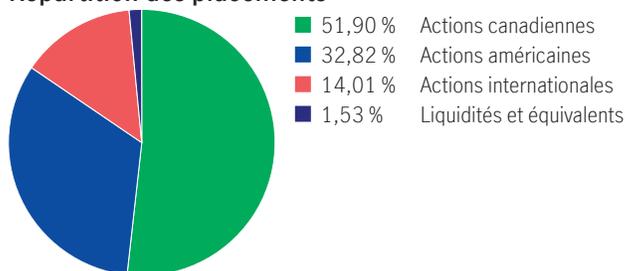
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu de dividendes Plus Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A	4,63 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	4,40 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	4,24 %
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	4,09 %
Alphabet Inc. Cl A	4,08 %
Aon PLC Shs Cl A	4,02 %
Constellation Software Inc.	4,01 %
Dollar General Corp.	3,99 %
Microsoft Corp.	3,90 %
Brookfield Infrastructure Partners L.P. Partnership Units	3,83 %
Total	41,20 %

Total des placements : 55

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

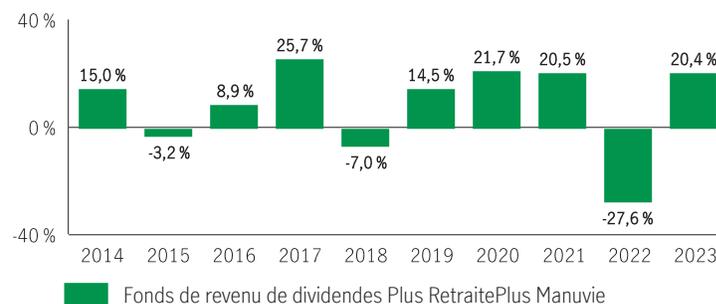
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 2 074,88 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 7,57 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds d'actions canadiennes vise à faire croître et à préserver le capital ainsi qu'à obtenir un revenu de dividendes. Le Fonds investira dans un portefeuille diversifié dont le volet en actions sera composé essentiellement de titres de capitaux propres canadiens et américains. Une partie de l'actif du Fonds peut également être investie dans des titres autres que nord-américains.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,20	0,91	22,3697	13 653

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,00	0,64	23,2650	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds de revenu de dividendes RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 1 103 752 589 \$

Date d'établissement: avril 2013

Nombre total d'unités en circulation: 45 743 378

Rotation du portefeuille: 3,75 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	3,00	1,55	22,7880	3 454 173

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

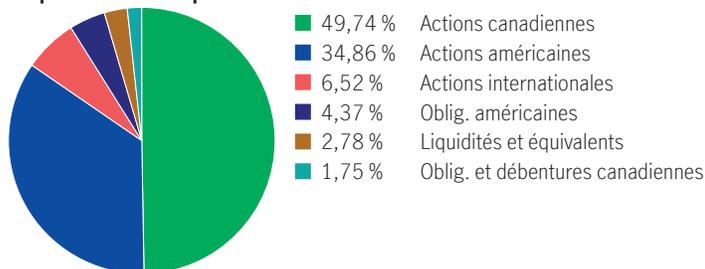
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu de dividendes Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Thomson Reuters Corp. Com No Par	4,04 %
Linde PLC Shs	4,02 %
Roper Technologies Inc.	4,02 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	4,01 %
Constellation Software Inc.	4,01 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,99 %
Visa Inc. Com CI A	3,99 %
FirstService Corporation	3,98 %
Waste Connections Inc.	3,28 %
Cadence Design Systems Inc.	2,97 %
Total	38,31 %

Total des placements : 80

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

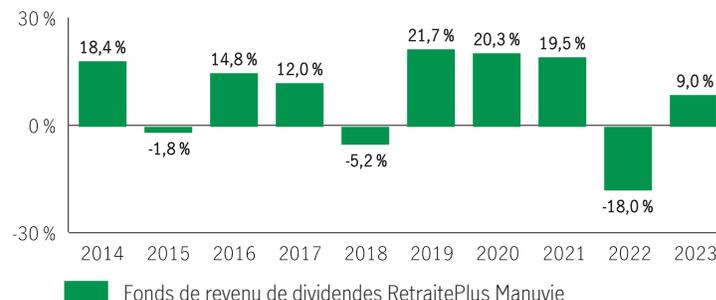
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 2 215,69 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 8,28 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds d'actions canadiennes vise à procurer un revenu et à faire croître le capital à long terme. Le Fonds investira dans un portefeuille diversifié dont le volet en actions sera composé principalement d'actions ordinaires et privilégiées canadiennes versant des dividendes. Il peut aussi investir dans des titres de fiducies de placement immobilier (FPI) et de fiducies de redevances. Une partie de l'actif du Fonds peut également être investie dans des titres étrangers.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,32	0,91	24,4634	363 855

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,00	0,64	25,2193	4 481

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds de revenu de dividendes TD RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de Placements TD inc.

Valeur totale du fonds: 489 770 209 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 23 614 160

Rotation du portefeuille: 4,37 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	3,07	1,82	15,8066	739 967

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

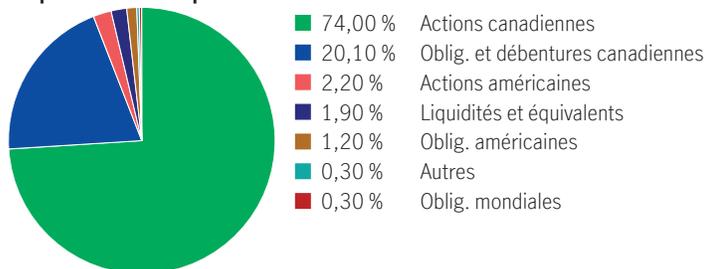
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu de dividendes TD. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Banque Royale du Canada	7,52 %
La Banque Toronto-Dominion	7,02 %
Banque de Montréal	6,12 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,91 %
Brookfield Corporation	4,41 %
Chemin de fer Canadien Limitée	3,71 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,61 %
Enbridge Inc.	3,41 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,21 %
Société Financière Manuvie	2,01 %
Total	45,92 %

Total des placements : 660

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

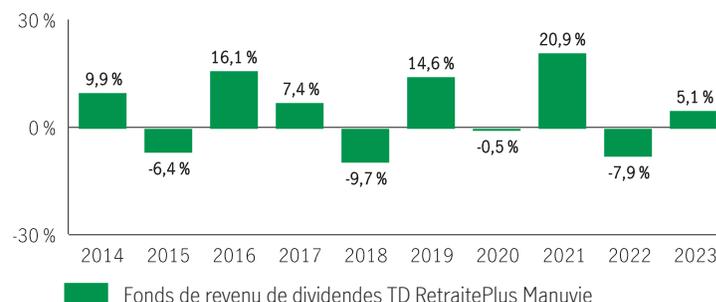
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 547,98 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,47 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : L'objectif fondamental de placement est de procurer un revenu et, en second lieu, de faire croître le capital, en investissant principalement dans des titres produisant un revenu.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,40	1,18	16,8825	163

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,06	0,91	18,3480	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds de revenu et de croissance canadien CI RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Placements CI

Valeur totale du fonds: 385 001 610 \$

Date d'établissement: octobre 2006

Nombre total d'unités en circulation: 18 159 828

Rotation du portefeuille: 8,37 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,98	1,77	15,7459	578 981

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

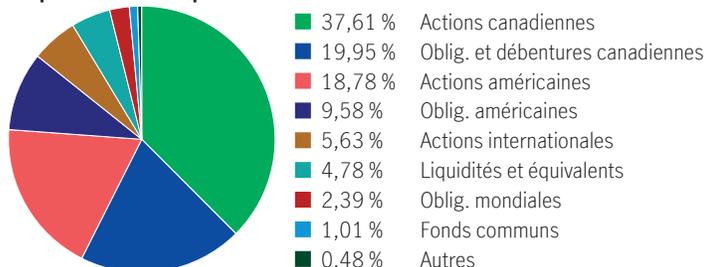
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu et de croissance canadien CI. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Société Financière Manuvie	2,79 %
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	2,18 %
Canadian Natural Resources Ltd.	2,17 %
Banque de Montréal	2,02 %
Microsoft Corp.	1,72 %
Wheaton Precious Metals Corp.	1,63 %
Advanced Micro Devices Inc.	1,61 %
Enbridge Inc.	1,61 %
BANK OF NOVA SCOTIA/THE	1,49 %
Cenovus Energy Inc.	1,39 %
Total	18,62 %

Total des placements : 686

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

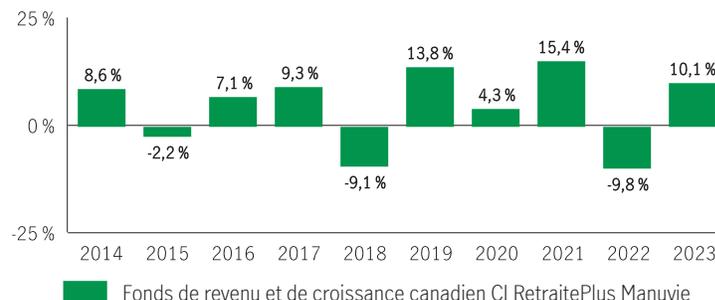
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 536,71 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,39 % par année.

Rendements annuels

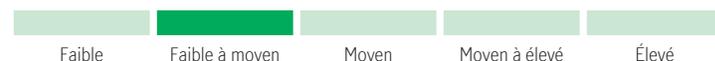
Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à procurer un revenu stable et à préserver le capital en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement d'actions, de titres de participation connexes et de titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens. Le Fonds peut aussi investir dans des titres étrangers.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,36	1,14	16,7823	10 442

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,00	0,86	17,2866	5 771

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds de revenu fondamental RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: août 2015

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 804 304 382 \$

Date d'établissement: août 2015

Nombre total d'unités en circulation: 57 052 394

Rotation du portefeuille: 3,64 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,86	1,90	13,9431	618 036

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

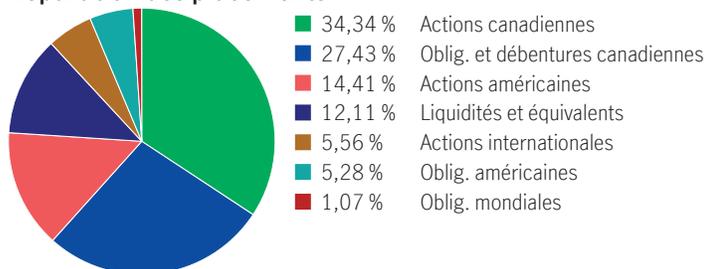
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu fondamental Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente détient principalement des actions et des placements à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

La Banque Toronto-Dominion Com New	3,34 %
Constellation Software Inc.	2,35 %
Chemin de fer Canadien Limitée	2,24 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	2,22 %
TMX Group Limited	2,02 %
Microsoft Corp.	1,84 %
Banque de Montréal	1,83 %
Intact Financial Corporation	1,78 %
Empire Co. Ltd. CI A	1,71 %
Province de l'Ontario, 2,55 %, 2052-12-02	1,52 %
Total	20,84 %

Total des placements : 346

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêts, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 8 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

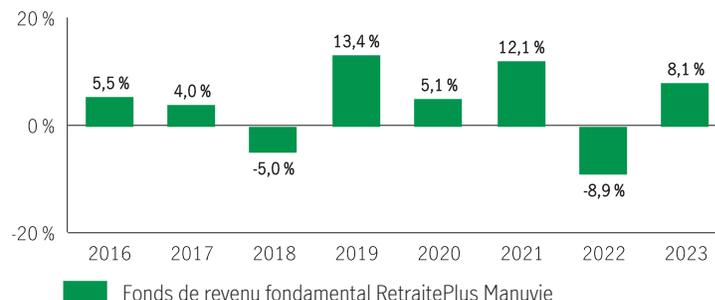
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 24 août 2015, détient 1 394,61 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,06 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce portefeuille équilibré vise à procurer un revenu mensuel régulier. Le Fonds investit principalement dans des actions et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,00	1,27	15,0045	10

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,90	1,00	15,7430	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds de revenu garanti RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 48 790 467 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 4 983 588

Rotation du portefeuille: 11,31 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,53	1,23	9,7778	4 891 187

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans le Fonds de revenu de retraite Manuvie (fiducie d'investissement à participation unitaire), lequel est composé, entre autres, de fonds en gestion commune. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des placements à revenu fixe canadiens.

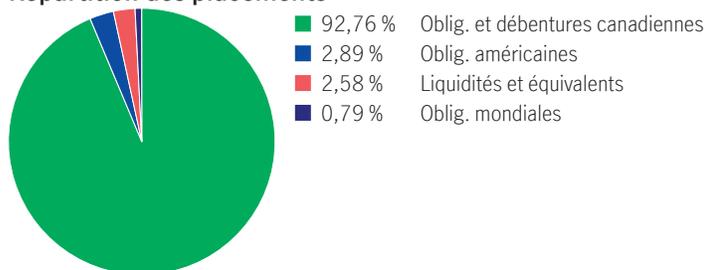
Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds en gestion commune de titres à revenu fixe de très longue durée	49,96 %
Gestion de placements Manuvie	
Fonds revenu fixe canadien longue durée en gestion commune de gestion de placements Manuvie	24,74 %
Fonds de base de revenu fixe canadien en gestion commune de gestion de placements Manuvie	24,26 %

Total **98,97 %**

Total des placements : 3

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

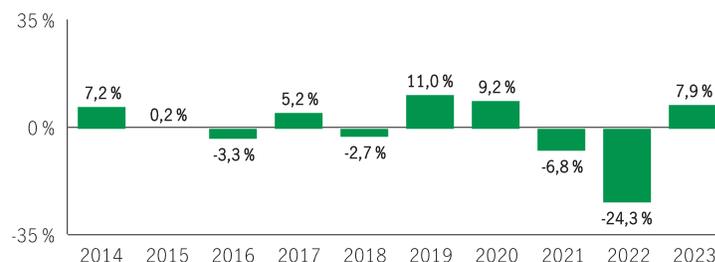
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 982,09 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de -0,18 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



Fonds de revenu garanti RetraitePlus Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Ne s'applique pas, puisque vous avez versé jusqu'à 5 % du montant de votre souscription au moment du dépôt.	<ul style="list-style-type: none">Vous avez payé jusqu'à 5 % du montant de votre souscription au moment de l'achat avant la transition au Fonds de revenu garanti. Ce montant a été déduit du montant de votre souscription à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Si vous avez initialement acheté des unités d'un fonds d'obligations, d'un fonds de dividendes, d'un fonds de répartition de l'actif, d'un fonds équilibré, d'un fonds d'actions ou d'un fonds Achats périodiques par sommes fixes.	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription pouvant être exigés dépendent de la catégorie de fonds choisie à la souscription des unités.Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.
Frais modérés *	Si vous avez initialement acheté des unités d'un fonds d'obligations, d'un fonds de dividendes, d'un fonds de répartition de l'actif, d'un fonds équilibré, d'un fonds d'actions ou d'un fonds Achats périodiques par sommes fixes.	<ul style="list-style-type: none">Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Ce Fonds vise à préserver le capital et à procurer un revenu régulier.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,05	0,77	10,2934	63 698

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,75	0,59	10,7893	28 703

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds Discipline Actions Canada Fidelity RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.l.

Valeur totale du fonds: 107 965 837 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 4 982 790

Rotation du portefeuille: 9,13 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	3,22	1,82	18,8180	421 179

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

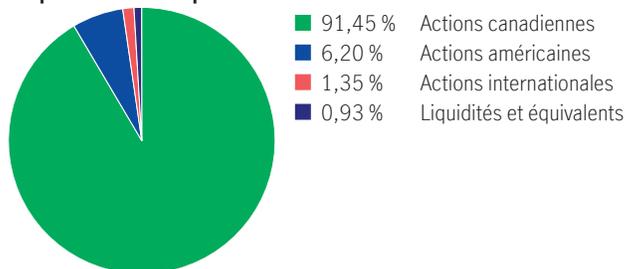
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Discipline Actions Canada. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Chemin de fer Canadien Limitée	6,59 %
Banque Royale du Canada	5,70 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	4,96 %
Canadian Natural Resources Ltd.	4,17 %
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	4,01 %
Banque de Montréal	3,82 %
Enbridge Inc.	3,81 %
Agnico-Eagle Mines Ltd.	3,79 %
Constellation Software Inc.	3,12 %
Alimentation Couche-Tard Inc. Multiple Vtg Sh	2,87 %
Total	42,84 %

Total des placements : 99

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

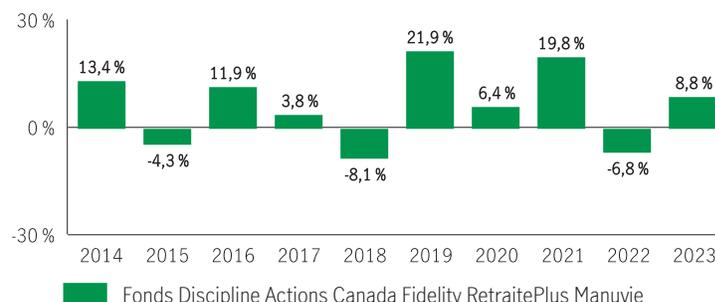
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 820,83 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,18 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Il investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,45	1,18	20,1330	28 397

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,32	0,91	21,1090	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds équilibré à rendement stratégique RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 441 936 008 \$

Date d'établissement: octobre 2012

Nombre total d'unités en circulation: 20 488 089

Rotation du portefeuille: 3,74 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,80	1,59	18,5470	3 299 942

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

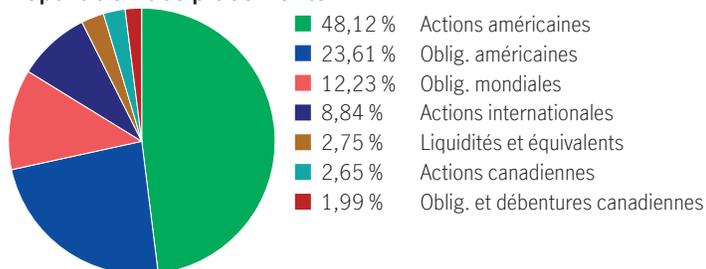
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds équilibré à rendement stratégique Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères et de placements à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Crown Castle Inc.	3,68 %
KKR & Co. Inc.	3,46 %
Apple Inc.	2,75 %
Cellnex Telecom S.A. Cellnex Telecom S A Acciones	2,09 %
Nasdaq Inc.	1,94 %
Danone Shs	1,92 %
Lennar Corp. Cl A	1,86 %
Elevance Health Inc.	1,80 %
American Tower Corp.	1,78 %
Analog Devices Inc.	1,77 %
Total	23,05 %

Total des placements : 491

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

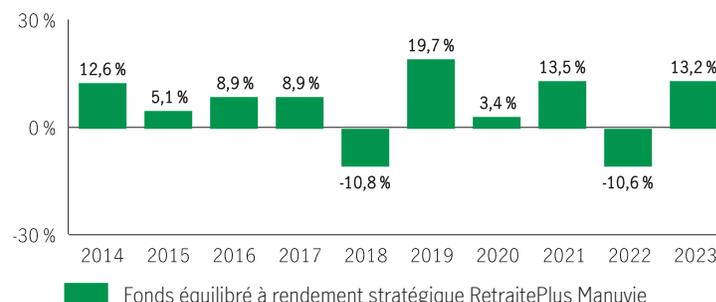
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 778,73 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,93 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à procurer un revenu et une plus-value en capital en investissant principalement dans un éventail diversifié de titres de participation productifs de dividendes et de titres à revenu fixe.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,08	0,95	20,0441	133 223

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,80	0,68	20,5410	9 190

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds équilibré canadien CI RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Placements CI

Valeur totale du fonds: 4 495 355 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 295 178

Rotation du portefeuille: 6,19 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	3,01	1,77	15,2292	295 158

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

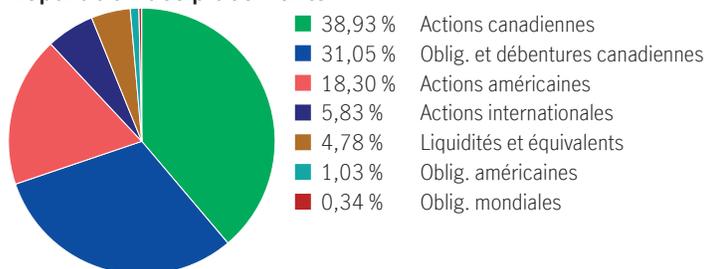
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds équilibré canadien CI. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Société Financière Manuvie	2,96 %
Canadian Natural Resources Ltd.	2,30 %
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	2,30 %
Banque de Montréal	2,08 %
Microsoft Corp.	1,76 %
Enbridge Inc.	1,71 %
Advanced Micro Devices Inc.	1,66 %
Wheaton Precious Metals Corp.	1,65 %
BANK OF NOVA SCOTIA/THE	1,58 %
Cenovus Energy Inc.	1,48 %
Total	19,50 %

Total des placements : 403

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

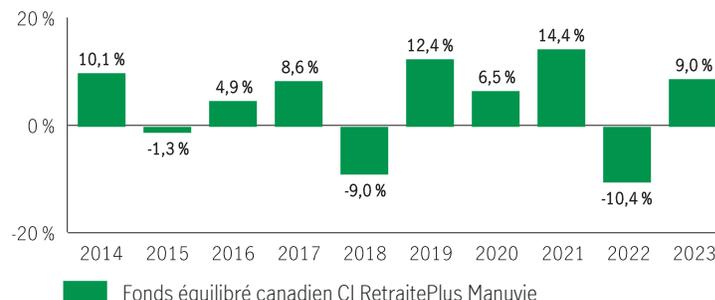
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 507,97 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,19 % par année.

Rendements annuels

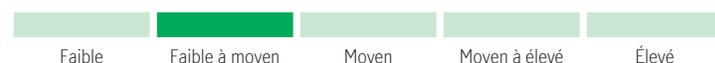
Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds a pour objectif de produire un rendement total attrayant combinant revenu et gains en capital. Il investit principalement dans des actions, des titres s'apparentant à des actions et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes. Aucune limite n'est fixée quant aux sommes qu'il investit ou conserve dans chaque catégorie d'actif. La combinaison des placements peut varier selon la conjoncture.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,32	1,14	17,0110	10

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,00	0,86	17,5240	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds équilibré mondial à rendement stratégique RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2014

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 90 277 293 \$

Date d'établissement: septembre 2014

Nombre total d'unités en circulation: 6 433 094

Rotation du portefeuille: 6,89 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,76	1,86	16,1263	650 514

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

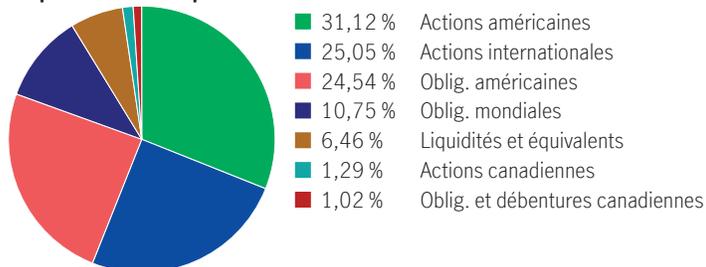
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds équilibré mondial à rendement stratégique Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions et de placements à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	3,01 %
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc. Shs	2,33 %
Alphabet Inc. Cl A	1,95 %
CRH PLC Shs	1,84 %
Samsung Electronics Co. Ltd. Pfd Shs Non -Voting	1,78 %
Compagnie de Saint-Gobain Shs	1,75 %
ING Groep N.V. Ing Groep N V	1,73 %
ConocoPhillips	1,73 %
Apple Inc.	1,68 %
Philip Morris International Inc.	1,66 %
Total	19,47 %

Total des placements : 382

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 19 septembre 2014, détient 1 613,08 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,29 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à procurer un revenu et à faire croître le capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de participation productifs de dividendes et de titres à revenu fixe mondiaux.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,09	1,22	17,3690	10

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,79	0,95	18,4532	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds équilibré mondial RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 1 265 986 420 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 68 251 503

Rotation du portefeuille: 4,59 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,86	1,64	19,1285	3 340 209

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

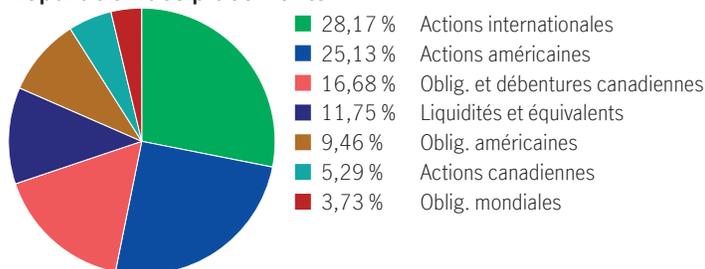
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds équilibré mondial Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères et de placements à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Gouv. du Canada, 2024-02-15	2,92 %
Marsh & McLennan Cos.	2,71 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,62 %
Publicis Groupe S.A. Shs	2,50 %
Microsoft Corp.	2,37 %
Wolters Kluwer N.V. Shs	2,36 %
UnitedHealth Group Inc.	2,26 %
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	2,16 %
Aon PLC Shs Cl A	1,79 %
KDDI Corp. Shs	1,75 %
Total	23,44 %

Total des placements : 641

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

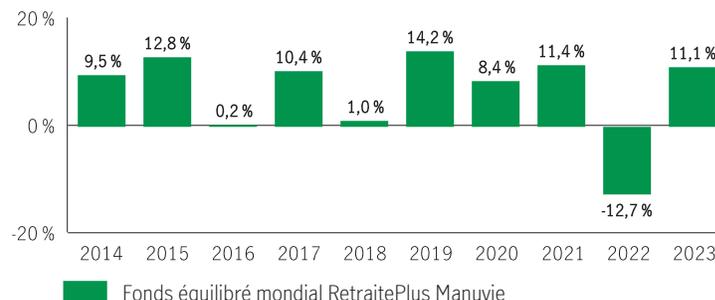
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 844,66 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,32 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 9 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à procurer un revenu et à faire croître le capital, en investissant principalement dans un éventail diversifié de titres de participation et de titres à revenu fixe mondiaux.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,11	1,00	20,5802	201 303

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,85	0,73	21,2795	6 441

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds Frontière Nord Fidelity RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.l.

Valeur totale du fonds: 227 251 383 \$

Date d'établissement: janvier 1997

Nombre total d'unités en circulation: 6 854 018

Rotation du portefeuille: 10,17 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	3,24	1,77	18,9371	513 782

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

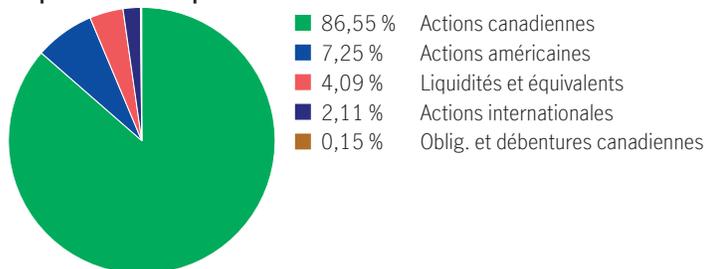
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Frontière Nord. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Chemin de fer Canadien Limitée	4,96 %
Banque Royale du Canada	4,95 %
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	3,87 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,84 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,70 %
Alimentation Couche-Tard Inc. Multiple Vtg Sh	3,48 %
Constellation Software Inc.	2,87 %
Agnico-Eagle Mines Ltd.	2,82 %
Intact Financial Corporation	2,69 %
TMX Group Limited	2,52 %
Total	35,70 %

Total des placements : 157

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

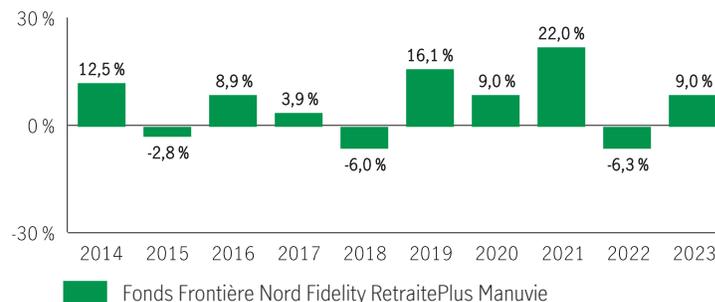
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 832,19 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,24 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Il investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,39	1,14	20,4161	54 221

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,26	0,86	21,5032	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds marché monétaire RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2018

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 72 008 833 \$

Date d'établissement: mai 2018

Nombre total d'unités en circulation: 6 936 223

Rotation du portefeuille: --

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	1,00	0,68	10,6194	660 584

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

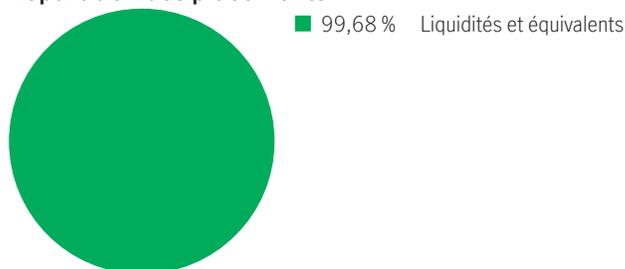
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds du marché monétaire Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'instruments du marché monétaire canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

TORONTO HYDRO CORPORATION 02JAN24 DN	9,70 %
PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA 19MAR24 PN	9,21 %
PROVINCE OF ALBERTA 13FEB24 TBILL	5,66 %
MERIT TRUST 15APR24 DN	4,35 %
SAFE TRUST 08FEB24 DN	4,11 %
SURE TRUST 08FEB24 DN	4,11 %
TOYOTA CREDIT CANADA INC 08MAY24 DN	3,80 %
TORONTO-DOMINION BANK, THE 30JAN24 BA	3,62 %
TOYOTA CREDIT CANADA INC 17JUN24 DN	3,50 %
PROVINCE OF ALBERTA 10JAN24 PN	3,24 %
Total	51,30 %

Total des placements : 35

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à obtenir des liquidités.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 5 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

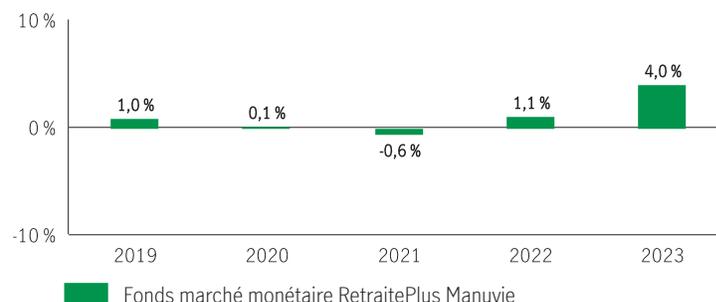
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 mai 2018, détient 1 062,00 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,07 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 5 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 0,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>0,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	0,00	moins de 2 ans après la souscription	0,00	moins de 3 ans après la souscription	0,00	moins de 4 ans après la souscription	0,00	moins de 5 ans après la souscription	0,00	moins de 6 ans après la souscription	0,00	moins de 7 ans après la souscription	0,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	0,00																			
moins de 2 ans après la souscription	0,00																			
moins de 3 ans après la souscription	0,00																			
moins de 4 ans après la souscription	0,00																			
moins de 5 ans après la souscription	0,00																			
moins de 6 ans après la souscription	0,00																			
moins de 7 ans après la souscription	0,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>0,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	0,00	moins de 2 ans après la souscription	0,00	moins de 3 ans après la souscription	0,00	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	0,00																			
moins de 2 ans après la souscription	0,00																			
moins de 3 ans après la souscription	0,00																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,10 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à procurer un revenu d'intérêt en investissant dans des titres à revenu fixe à court terme de grande qualité émis par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada, des banques à charte canadiennes ou des sociétés de prêt, des fiducies ou d'autres sociétés du Canada. Le fonds peut aussi investir dans des instruments portant intérêts, comme des comptes de dépôt à vue.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,00	0,68	10,5921	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds mondial de titres d'infrastructures cotés RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 40 605 600 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 2 528 091

Rotation du portefeuille: 9,75 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	3,35	1,86	15,2510	591 134

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

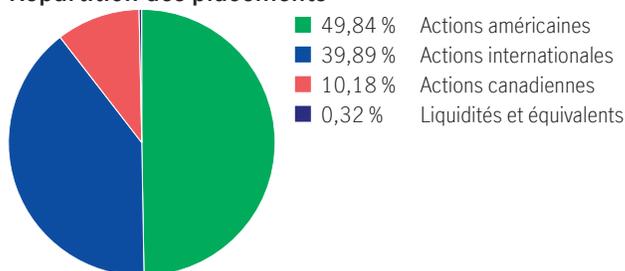
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds mondial d'infrastructures cotés Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Vinci S.A. Shs	5,55 %
National Grid PLC Ord Gbp0.12431289	5,18 %
Sempra	5,12 %
Enbridge Inc.	5,03 %
American Tower Corp.	4,89 %
Crown Castle Inc.	4,77 %
Cheniere Energy Inc. Com New	4,31 %
PG&E Corp.	4,27 %
Ferrovial SE	3,82 %
TC Energy Corp.	3,60 %
Total	46,55 %

Total des placements : 36

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

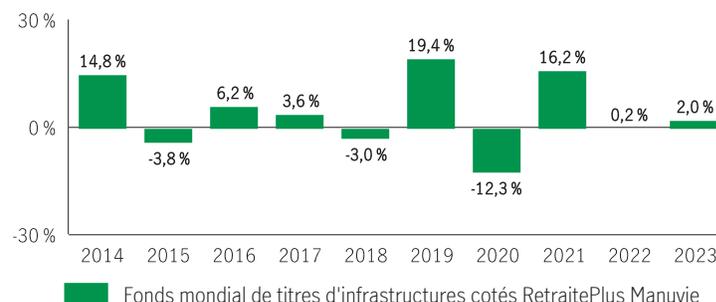
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 465,28 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,89 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds d'actions mondiales vise à faire croître le capital à long terme en investissant principalement dans des titres de sociétés bien financées et bien gérées dans le secteur des infrastructures ou des secteurs connexes dont la valorisation est inférieure à la valeur intrinsèque.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,71	1,23	16,3397	93

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	2,37	0,95	16,8195	1 761

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds Programme d'achats périodiques par somme fixe RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2019 **Gestionnaire de fonds:** Manuvie **Valeur totale du fonds:** 110 725 441 \$
Date d'établissement: mai 2019 **Nombre total d'unités en circulation:** 10 576 909 **Rotation du portefeuille:** --

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	0,00	0,00	10,4686	24 056

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit directement sur un compte de dépôt à vue de la Banque Manuvie.

Dix principaux titres

Dollar Canadien

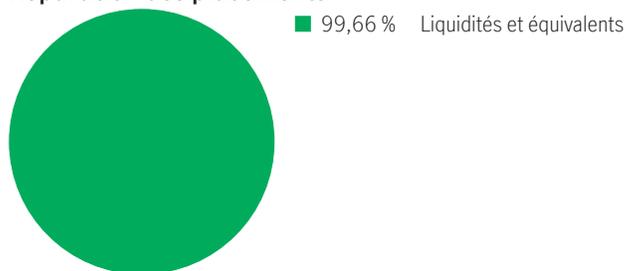
99,66 %

Total

99,66 %

Total des placements : 1

Répartition des placements



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 4 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

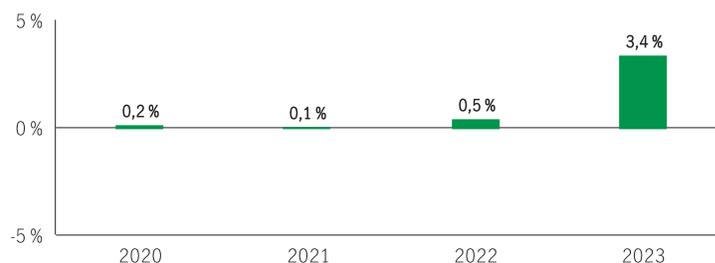
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 27 mai 2019, détient 1 046,95 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,00 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



Fonds Programme d'achats périodiques par somme fixe RetraitePlus Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le fonds peut convenir à une personne qui cherche à avoir un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. **Manuvie renonce actuellement aux frais de gestion pour ce fonds, à son entière discrétion.** En contrepartie, Banque Manuvie verse à Manuvie des frais négociés de manière à permettre au fonds de fournir un revenu d'intérêt comparable au rendement des fonds distincts du marché monétaire canadien qui présentent des caractéristiques semblables. Cette entente relative aux frais peut changer ou prendre fin à tout moment. **Si l'entente relative aux frais était annulée, les frais de gestion applicables au fonds ne pourraient pas excéder 1,0 %.** Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Fonds vise à offrir aux investisseurs un revenu d'intérêt en investissant tous les actifs détenus dans le portefeuille dans un Compte de dépôt à vue (encaissable) assorti d'un taux d'intérêt administré, auprès de sa filiale Banque Manuvie du Canada.

Stratégie : Le fonds vise à offrir un revenu d'intérêts aux investisseurs en investissant habituellement la totalité de l'actif de son portefeuille sur un compte de dépôt à vue (encaissable) sur lequel Manuvie perçoit auprès de la Banque Manuvie des honoraires négociés qui permettent au fonds d'offrir un taux d'intérêt comparable au rendement de fonds distincts du marché monétaire canadien présentant des caractéristiques semblables. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	0,00	0,00	10,4080	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds stratégique d'obligations mondiales de première qualité RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2015

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 2 601 701 \$

Date d'établissement: avril 2015

Nombre total d'unités en circulation: 251 063

Rotation du portefeuille: 23,03 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,30	1,45	10,2833	35 451

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds stratégique d'obligations mondiales de première qualité Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

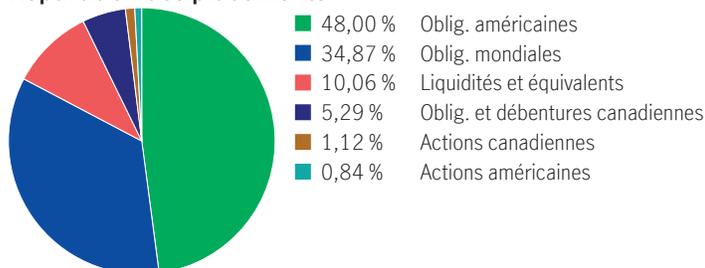
Billet du Trésor des États-Unis, 2,88 %, 2032-05-15	2,16 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	2,10 %
Billet du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 2032-08-15	1,96 %
Billet du Trésor des États-Unis, 1,88 %, 2032-02-15	1,79 %
Denmark, 1,75 %, 2025-11-15	1,08 %
Federal Home Loan Mortgage Corp Participation Certificates Pool Number SD-7565, 5,5 %, 2053-09-01	0,92 %
LIFE 2022-BMR2 Mortgage Trust, 2039-05-15	0,84 %
New Zealand, 3,5 %, 2033-04-14	0,84 %
Indonesia, 6,5 %, 2025-06-15	0,83 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3 %, 2049-02-15	0,82 %

Total

13,36 %

Total des placements : 383

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêts, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 8 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

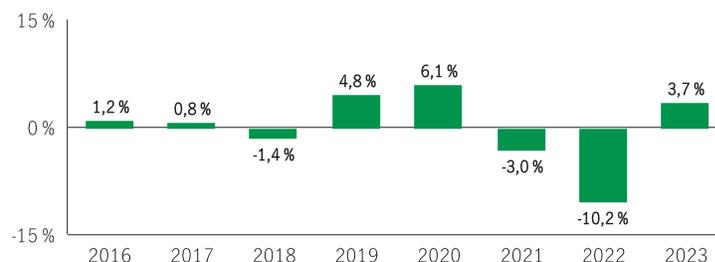
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 30 avril 2015, détient 1 028,35 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,32 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



Fonds stratégique d'obligations mondiales de première qualité RetraitePlus Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à procurer un revenu, tout en mettant l'accent sur la préservation du capital, en investissant principalement dans des titres de créance d'État et de sociétés émis sur les marchés développés et émergents.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	1,84	1,00	11,2850	10

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,68	0,86	11,3000	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Portfeuille Gestion de la volatilité mondiale RetraitePlus Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 50 846 056 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 4 081 798

Rotation du portefeuille: 4,76 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,87	1,68	13,1490	82 342

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

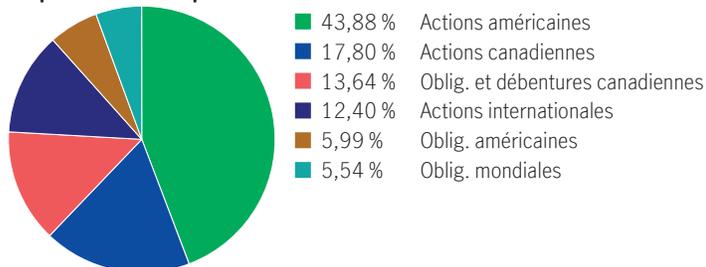
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portfeuille Gestion de la volatilité mondiale Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente investit principalement dans des FNB lui permettant de participer aux marchés étrangers des actions et des placements à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

SPDR BLOOMBERG INTL TREASURY BOND ETF	11,22 %
Financial Select Sector SPDR	3,53 %
Apple Inc.	1,97 %
Microsoft Corp.	1,92 %
SPDR BLOOMBERG HIGH YIELD BOND ETF	1,23 %
Amazon.com Inc.	1,20 %
Banque Royale du Canada	1,10 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	0,92 %
NVIDIA Corp.	0,75 %
Shopify Inc. Cl A	0,73 %
Total	24,56 %

Total des placements : 20881

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance du capital et qui a une bonne tolérance aux fluctuations des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

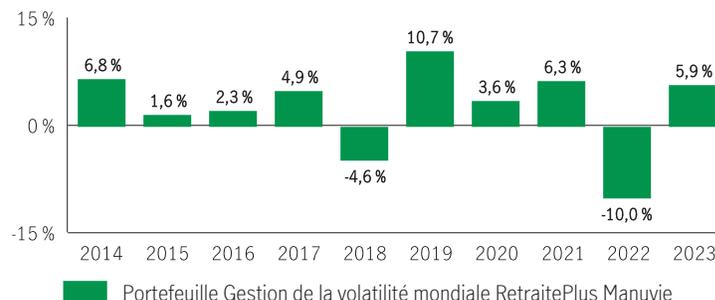
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 288,47 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,57 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce Fonds vise à obtenir un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme tout en tentant de gérer la volatilité de l'ensemble du portefeuille.

Stratégie : Le Fonds investit dans des parts du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,20	1,05	14,8770	10

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,90	0,77	14,9800	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Risques liés aux placements

Les placements sous-jacents des fonds distincts peuvent être des parts de fonds communs de placement, de fonds en gestion commune ou d'autres placements sélectionnés. Les facteurs de risque des placements sous-jacents affectent directement ces placements et auront également une incidence sur les fonds distincts. Pour une description détaillée des risques de ces fonds sous-jacents, veuillez vous reporter au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information des fonds sous-jacents, dont des exemplaires sont disponibles sur demande.

Risque associé aux créances mobilières ou hypothécaires : En cas d'évolution de la perception que le marché a des émetteurs de titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires, ou d'évolution de la solvabilité des parties concernées, la valeur des titres peut s'en ressentir. De plus, pour les titres adossés à des créances mobilières, il existe un risque de décalage entre les flux de trésorerie des actifs sous-jacents garantissant les titres et l'obligation de remboursement à l'échéance des titres. Dans le cas des titres adossés à des créances hypothécaires, il existe également les risques que les taux d'intérêt appliqués aux prêts hypothécaires baissent, qu'un débiteur hypothécaire ne s'acquitte pas des obligations lui incombant en vertu d'un prêt hypothécaire ou que la valeur du bien garanti par l'hypothèque diminue.

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un titre d'emprunt (obligation, effet à court terme) manque à ses engagements. Ce risque influe négativement sur la valeur des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent, ce qui entraîne une diminution du rendement global du Fonds.

Risque lié à la catégorie de société Certains fonds sous-jacents sont structurés comme des catégories d'actions d'une seule société qui peuvent contenir plusieurs fonds. Chaque fonds d'une catégorie de société comporte son propre actif et son propre passif, et les dépenses expressément attribuables à un fonds donné seront imputées séparément à celui-ci. Cependant, l'actif de chaque fonds est la propriété de la société. Par conséquent, si un fonds ne peut pas remplir ses obligations, celles-ci peuvent être acquittées en utilisant l'actif des autres fonds de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés se présente quand des instruments dérivés sont utilisés comme un outil de gestion du risque afin d'atténuer ou de diversifier un risque indésirable. Certains fonds et fonds sous-jacents peuvent placer une partie de leur actif dans des instruments dérivés pour se protéger, pour respecter un objectif de durée ou pour reproduire un rendement comparable à celui d'un placement direct dans le fonds sous-jacent. La capacité d'un fonds à se défaire des instruments dérivés dépend de la liquidité des instruments en question sur le marché, de l'évolution du marché par rapport aux prévisions du gestionnaire et de la capacité de l'autre partie à s'acquitter de ses obligations. Par conséquent, rien ne garantit que les opérations associées à des instruments dérivés seront toujours profitables au Fonds. L'utilisation d'instruments dérivés en vue d'acquérir des placements non prévus dans la description des placements du Fonds est interdite.

Risque associé à la politique en matière de durabilité (environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)) : La politique de placement ESG d'un Fonds ESG pourrait faire en sorte qu'il ait un rendement différent de celui de fonds semblables qui n'ont pas une telle politique. Les critères liés à cette politique de placement ESG pourraient faire en sorte que le Fonds ESG renonce à des occasions d'achat de certains titres lorsqu'il pourrait par ailleurs être avantageux de le faire ou vende des titres en raison d'enjeux ESG quand il pourrait par ailleurs être désavantageux de le faire. De plus, les investisseurs pourraient avoir une vision différente de ce qui constitue une caractéristique ESG positive ou négative. Par conséquent, les sociétés dans lesquelles un Fonds ESG investit, directement ou indirectement, pourraient ne pas représenter les croyances et les valeurs d'un investisseur donné. Un Fonds ESG exercera les droits de vote représentés par les procurations conformément à la politique de vote par procuration du gestionnaire.

Risque associé aux fonds négociés en bourse : Certains fonds peuvent acheter des titres de fonds négociés en bourse (« FNB »). Ces FNB visent à procurer des rendements comparables à ceux d'un indice donné d'un marché ou d'un secteur d'activité. Les FNB ne dégagent pas nécessairement le même rendement que l'indice qu'ils suivent en raison, notamment, des écarts de pondération des titres composant le FNB et l'indice pertinent (ces écarts sont généralement faibles) et des frais de fonctionnement et de gestion des FNB. Un FNB peut aussi, pour diverses raisons, ne pas reproduire fidèlement le segment du marché ou l'indice à la base de ses objectifs de placement. Le cours des titres d'un FNB peut aussi fluctuer et la valeur des fonds qui investissent dans des titres de FNB s'en ressentira.

Le risque de change se présente quand un fonds sous-jacent place dans des pays autres que le Canada ou comprend des titres libellés dans une monnaie étrangère dont la valeur diminue par rapport à la devise canadienne. Dans un tel cas, le rendement des titres étrangers du fonds sous-jacent diminue, ce qui se répercute sur le rendement total du Fonds.

Le risque de concentration se présente lorsque le portefeuille d'un fonds, y compris un fonds sous-jacent est composé de relativement peu de titres. En conséquence, la répartition des placements pourrait ne pas couvrir l'ensemble des secteurs ou encore se concentrer dans des régions ou des pays particuliers. En concentrant les placements, une part considérable du Fonds ou du fonds sous-jacent pourrait être investie dans un seul titre. Une volatilité accrue peut s'ensuivre, car les fluctuations du cours d'un seul titre auront une incidence plus importante sur la valeur du portefeuille du Fonds. Cela peut également conduire à une diminution de la liquidité du portefeuille du Fonds.

Le risque de cybersécurité désigne le risque de cyberattaque ou de piratage informatique des systèmes technologiques qui peut entraîner la divulgation de renseignements confidentiels, l'accès non autorisé à des renseignements sensibles, la destruction ou la corruption de données et des pertes financières pour le Fonds. Manuvie et ses fournisseurs de services ont recours à la technologie dans presque tous les aspects des affaires et des activités de l'organisation, y compris celles du Fonds. Par conséquent, Manuvie s'est dotée d'un solide programme de sécurité informatique en constante évolution, lequel comporte des politiques, des procédés et des technologies et réunit des professionnels dévoués à la protection de l'information, des systèmes et des réseaux – et exige que ses fournisseurs de services fassent de même. Il demeure toutefois possible que ces mesures ne suffisent pas à protéger nos réseaux et nos actifs informatiques contre chacune de ces attaques. En effet, les techniques de cyberattaque changent fréquemment, deviennent de plus en plus sophistiquées, sont souvent impossibles à déceler avant d'être lancées et peuvent provenir de sources très diverses. Ainsi, il est possible que Manuvie et ses fournisseurs de services ne puissent pas anticiper toutes les perturbations, atteintes à la vie privée et brèches de sécurité ou à mettre en place des mesures préventives contre celles-ci. Les cyberattaques pourraient entraîner une infraction aux lois sur la protection de la vie privée ou de la réglementation en matière de sécurité informatique, et occasionner des perturbations majeures de l'accès aux réseaux et des activités d'affaires.

Le risque d'inflation représente la possibilité que l'inflation ait une incidence défavorable sur les taux d'intérêt, ce qui rendrait le cours des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent moins intéressant et nuirait, par conséquent, au rendement global du Fonds.

Le risque de taux d'intérêt tient au fait que les taux d'intérêt peuvent fluctuer et donc influencer négativement sur la valeur des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent, ce qui entraîne une diminution du rendement global du Fonds.

Le risque d'illiquidité désigne le risque qu'un placement ne puisse pas facilement être converti en espèces. Un placement peut-être moins liquide s'il n'est pas couramment négocié, s'il existe des restrictions quant au marché sur lequel il est négocié ou des restrictions d'ordre juridique, ou du fait de la nature du placement lui-même, des conditions de règlement ou d'autres raisons comme une pénurie d'acheteurs intéressés par le placement en question ou par le marché dans son ensemble. Les placements peu liquides peuvent voir leur valeur fluctuer de manière spectaculaire, ce qui peut causer des pertes.

Le risque de gestionnaire vient de ce qu'un gestionnaire de portefeuille peut acquérir des titres peu performants, se départir de titres qui continuent à prendre de la valeur ou tout simplement ne pas reconnaître un marché baissier ou haussier. Dans un cas comme dans l'autre, cela pourra influencer directement sur le rendement du Fonds.

Le risque de marché est le plus commun des risques liés aux placements sur les marchés financiers. Il s'agit du risque de voir diminuer la valeur des éléments d'actif du fonds sous-jacent pour la simple raison que l'ensemble du marché est en baisse, ce qui entraîne par conséquent une diminution du rendement global du Fonds. La rentabilité du programme de placement d'un fonds peut dépendre en grande partie des fluctuations futures des actions et d'autres placements. Ces dernières années, les marchés boursiers ont été caractérisés par une volatilité et une imprévisibilité marquées. De nombreux facteurs peuvent influencer sur le rendement d'un fonds, notamment : les taux d'intérêt; l'évolution de l'offre et de la demande; les politiques commerciales, budgétaires et monétaires des gouvernements ainsi que leurs programmes de contrôle des devises; et les événements politiques et économiques d'envergure nationale et internationale. Par ailleurs, des événements imprévus et imprévisibles—comme la guerre et l'occupation, une crise sanitaire généralisée ou une pandémie mondiale (par exemple, la récente propagation de la maladie à coronavirus [COVID-19]), le terrorisme et les risques géopolitiques connexes—peuvent stimuler la volatilité à court terme sur les marchés et avoir une incidence négative à long terme sur les économies du monde et les marchés en général, y compris les États-Unis, le Canada et d'autres économies et marchés des valeurs mobilières. Ainsi, chaque fonds est exposé à un certain niveau de risque de marché, qui peut parfois être considérable.

Risque associé à l'immobilier : Les biens immobiliers ne sont, par nature, pas des actifs liquides. Il n'existe pas de marché officiel pour la négociation des biens immobiliers et le public n'a accès qu'à très peu de documents présentant les modalités des opérations immobilières. Il faut parfois du temps pour vendre des placements immobiliers à un prix raisonnable, ce qui limite l'aptitude des fonds à réagir rapidement aux changements des conditions économiques ou financières.

Risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titre : Il se peut que les Fonds participent directement à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, ou ils peuvent être exposés indirectement aux risques qui y sont associés en raison des fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent. Bien que les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres soient différentes, ces trois arrangements donnent lieu à un échange temporaire de titres contre des liquidités ainsi qu'à une obligation simultanée de remettre une quantité semblable des mêmes titres à une date ultérieure. Le prêt de titres est une convention par laquelle un fonds prête des titres par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé moyennant des frais et une forme de sûreté acceptable. Dans le cadre d'une mise

en pension, un fonds s'engage à vendre des titres contre des liquidités, tout en assumant l'obligation de racheter les mêmes titres contre des liquidités, habituellement à un prix inférieur et à une date ultérieure. Une opération de prise en pension est une opération selon laquelle un fonds achète des titres contre des liquidités, tout en s'engageant à revendre les mêmes titres contre des liquidités, habituellement à un prix supérieur et à une date ultérieure. Les risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres se produisent lorsqu'une contrepartie, qu'il s'agisse de l'emprunteur, du vendeur ou de l'acheteur, manque à ses engagements dans le cadre de la convention attestant l'opération. Le fonds est alors forcé de présenter une demande dans le but de récupérer son placement. Dans le cadre d'opérations de prêt de titres ou de mise en pension de titres, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres prêtés ou vendus augmentait en fonction de la valeur de la sûreté détenue par le fonds. Dans le cadre d'une opération de prise en pension, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres achetés par le fonds diminuait en fonction de la valeur de la sûreté détenue par le fonds. Pour limiter les risques liés à ces opérations, un fonds respectera divers contrôles et plafonds visant à réduire ces risques et limitera son exposition globale à ce type d'opérations. Un fonds peut aussi restreindre ses dépôts de sûreté aux seuls prêteurs qui satisfont à divers critères de solvabilité, et uniquement à concurrence de certains plafonds.

Le risque des petites entreprises est un risque qui résulte de la volatilité plus importante des titres de petites entreprises par rapport à ceux de grandes entreprises plus solidement implantées. C'est pourquoi la valeur d'un fonds qui souscrit des placements de petites entreprises peut connaître de fortes variations.

Le risque souverain (pays souverain) se présente quand on place à l'étranger et qu'on s'expose au risque d'investir dans des entreprises qui échappent aux lois du Canada. Plusieurs facteurs (communication de l'information, liquidité, stabilité politique, mesures sociales, etc.) peuvent avoir des répercussions sur le cours de placements étrangers et, par ricochet, sur la valeur des éléments d'actif du Fonds, ce qui pourrait nuire au rendement global du Fonds.

Risque de spécialisation : Certains fonds se spécialisent dans un secteur d'activité ou une région du monde. La spécialisation permet au conseiller en valeurs de se concentrer sur des secteurs précis de l'économie, ce qui peut hausser les profits si le secteur et les sociétés choisies prospèrent. En revanche, si le secteur d'activité ou la région éprouve des difficultés, le fonds en souffrira, car il contient relativement peu d'autres placements susceptibles de faire contrepoids et les titres d'un même secteur d'activité tendent à être touchés par les difficultés de la même manière. Le fonds doit respecter son objectif de placement et peut devoir continuer à acheter principalement des titres du secteur d'activité ou géographique en question, qu'il soit prospère ou non.

Risque associé aux porteurs de titres importants : Il est possible qu'un fonds retrouve, parmi ses investisseurs, un ou plusieurs porteurs d'un grand nombre de ses titres, comme une institution financière ou un fonds dominant. Si l'un de ces investisseurs décide de se défaire de ses titres du fonds, ce dernier peut être contraint de vendre ses placements sur le marché à un cours défavorable pour répondre à sa demande. Le fonds peut également être contraint de modifier la composition de son portefeuille de manière significative. Ces mesures peuvent entraîner d'importantes fluctuations de la valeur liquidative du fonds et avoir une incidence négative sur le rendement. Les fonds ont néanmoins des politiques et des procédures visant à surveiller, détecter et décourager les opérations à court terme inappropriées ou excessives. Voir «Opérations à court terme».

Le risque associé aux fonds sous-jacents s'applique lorsqu'un fonds distinct qui achète des parts d'un fonds sous-jacent peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent.



La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.